

MODIFICATION ACTE DE BASE.

N° 9019

IMMEUBLE EN CONSTRUCTION à MOLENBEEK-SAINT-Jean, à l'angle du boulevard Louis Mettewie et de la chaussée de Gand, tenant au fond à la rue des Béguines.

L'an mil neuf cent soixante-six,
le *vingt-neuf* septembre.

Devant Maître Ludovic-Joseph-Marie-Julien VERBIST, notaire résidant à Anderlecht-Bruxelles, 76, boulevard Poincaré et Maître Pierre VAN ASSCHE, notaire résidant à Molenbeek-Saint-Jean, 25, rue du Comte de Flandre.

ONT COMPARU

1) La société anonyme "ENTREPRISES AMELINCKX" dont le siège social est établi à Antwerpen, 306-308, Dambruggestraat, constituée sous forme de société de personnes à responsabilité limitée et sous la raison sociale "ENTREPRISES GENERALES FRANCOIS AMELINCKX" suivant acte passé devant le notaire Van Migem à Antwerpen, le dix mai mil neuf cent trente-huit, publié aux annexes au Moniteur belge du vingt-neuf mai mil neuf cent trente-huit, sous le numéro 8.848, et dont l'ancienne raison sociale a été changée en "ENTREPRISES AMELINCKX" suivant acte passé devant le notaire Albert Van Winckel à Antwerpen, le vingt-quatre mars mil neuf cent cinquante-huit, publié aux annexes au Moniteur belge du douze avril suivant, sous le numéro 7.117 transformée en société anonyme suivant acte passé devant le notaire Paul Smet à Antwerpen, substituant son confrère Maître Van Winckel prénommé, légalement empêché, le vingt-neuf décembre mil neuf cent soixante-cinq, publié aux annexes au Moniteur belge, du quatorze janvier mil neuf cent soixante-six, sous le numéro 1.163.

Ici représentée par:

Monsieur Louis-Eugène-Joseph TASSOUL, architecte, demeurant à Ixelles, 28, place Eugène Flagey;

Agissant en qualité de fondé de pouvoir de ladite société en vertu des pouvoirs lui conférés par le conseil d'administration par acte passé devant le notaire Smet prénommé, le vingt-neuf décembre mil neuf cent soixante-cinq, publié aux annexes au Moniteur belge du quatorze janvier mil neuf cent soixante-six, sous le numéro 1.165, duquel acte une expédition a été annexée à un acte de vente, reçu par les notaires soussignés, le dix-neuf janvier mil neuf cent soixante-six, transcrit au cinquième bureau des hypothèques à Bruxelles, le dix février suivant, volume 3368 numéro 24.

2) Monsieur Louis TASSOUL, prénommé, agissant en qualité de mandataire de :

1- Monsieur Etienne-Maurice LEAUCOUR, surveillant, né à Lauwe, le trente mai mil neuf cent sept et son épouse Madame Maria-Louisa-Josepha-Ivonna BLANCKART, sans profession, née à Hasselt, le vingt-un février mil neuf cent quatre, demeurant ensemble à Bruxelles-Deuxième District, 1, rue François Lessino, mariés sous le régime de la séparation de biens pure et simple, suivant contrat de mariage reçu par le notaire Clara à Anderlecht, le dix-huit avril mil neuf cent cinquante-sept.

1 bis - Madame Marie-Césarine LAMAGIE, sans profession, née à Aalst, le vingt-un juillet mil neuf cent un, veuve non remariée de Monsieur Ernest-Léon-Armand SECONDE, demeurant à Schaerbeek, 4, square Emile Duployé.



HER ROLE

2- Madame Breindl BLASBAND, commerçante, née à Tarnow (Pologne) le vingt-deux mai mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, de nationalité autrichienne, veuve de Monsieur Szoel ROTKOPF, demeurant à Bruxelles, 17, Quai du Commerce.

3- Monsieur Willem VRYDAG, délégué commercial, né à Evere, le vingt-trois juin mil neuf cent quinze et son épouse Madame Marie-Louise-Georgette PEETERS, sans profession, née à Ixelles, le cinq septembre mil neuf cent vingt-huit, demeurant ensemble à Molenbeek-Saint-Jean, 10; rue de la Frafcheur, mariés sous le régime de la communauté légale de biens à défaut de contrat de mariage.

4- Monsieur Henri-Emile VAN MOER, chef électricien, né à Saint-Gilles-Bruxelles, le cinq janvier mil neuf cent six et son épouse Madame Jeannette SOPHIE, sans profession, née à Vilvoorde, le trois février mil neuf cent six, demeurant ensemble à Schaerbeek, 654, chaussée de Louvain, mariés sous le régime de la communauté réduite aux acquêts, suivant contrat de mariage reçu par le notaire Léon Brunet à Bruxelles, le huit août mil neuf cent trente-quatre.

5- Monsieur Szlojme-Hersz LUBELSKI, tailleur d'habits, né à Radziejow (Starostie de Nieszaw - Pologne) le dix-neuf juillet mil neuf cent six et son épouse Madame Sara BERGER, sans profession, née à Lodz (Pologne) le dix juillet mil neuf cent huit, demeurant ensemble à Bruxelles, 85, rue Antoine Dansaert, mariés sous le régime de la communauté légale de biens à défaut de contrat de mariage.

6- Madame Irena LEFEVERE, cabaretière, née à Oostende, le vingt-neuf janvier mil neuf cent treize, divorcée, demeurant à Anderlecht, 27; place De Linde.

7- Monsieur Joseph-Hubert-Mathieu FISCHER, employé, né à Jupille, le vingt-un novembre mil neuf cent quatre et son épouse Madame Alice-Lucienne-Ghislaine VANCRAIWINKEL, sans profession, née à Evelette, le quatorze octobre mil neuf cent sept, demeurant ensemble à Woluwe-Saint-Pierre, 69, avenue Vander Meerschen, mariés sous le régime de la communauté légale de biens à défaut de contrat de mariage.

8- Monsieur Robert-Victor-Joseph-Louis Martin MARTIN, employé des postes, né à Forest-Bruxelles, le vingt-deux février mil neuf cent vingt-six et son épouse Madame Elvire GOEYVAERTS, pensionnée, née à Bruxelles, le vingt-six avril mil neuf cent vingt-huit, demeurant ensemble à Ixelles, 229, avenue du Bois de la Cambre, mariés sous le régime de la communauté réduite aux acquêts, suivant contrat de mariage reçu par le notaire Van Assche soussigné, le dix septembre mil neuf cent cinquante-un.

9- Monsieur Jean-Nicolas BRACK, pensionné, né à Arlon, le premier avril mil huit cent quatre-vingt-dix-huit et son épouse Madame Jeanne-Catherine VANMECHELEN, sans profession, née à Athus, le treize mars mil neuf cent cinq, demeurant ensemble à Woluwe-Saint-Pierre, 113, avenue des Eperviers, mariés sous le régime de la communauté légale de biens à défaut de contrat de mariage.

10- Monsieur Albert-Victor-Jean-Ghislain DRICOT, conducteur principal, né à Ixelles, le dix-neuf novembre mil neuf cent, et son épouse Madame Louise-Emilienne-Juliette LESEUL, sans profession, née à Mons, le vingt-trois avril mil neuf cent quatre, demeurant ensemble à Etterbeek, 60, avenue Victor Jacobs, mariés sous le régime de la communauté réduite



H 898146

DEUXIÈME ROLE

Handwritten signature or initials.

aux acquêts, suivant contrat de mariage reçu par le notaire Ernest Bourgeois à Ixelles, le onse mars mil neuf cent vingt-cinq

11- Madame Germaine-Jeanne-Marie VAN de VONDEL, sans profession, née à Bruxelles, le premier décembre mil neuf cent onze, épouse de Monsieur Henri-Oscar-Louis-Clément-Jean-Baptiste QUINOT, demeurant à Molenbeek-Saint-Jean, 772, chaussée de Gand, mariée sous le régime de la séparation de biens pure et simple, suivant contrat de mariage reçu par le notaire Paul Wets à Schaerbeek, le trente novembre mil neuf cent cinquante-cinq.

12- Monsieur René-Adelin-Edouard Polomé, sans profession, né à Fleurus, le treize février mil neuf cent huit et son épouse Madame Sophie VERHULST, sans profession, née à Liedekerke, le vingt-neuf mars mil neuf cent quatre, demeurant ensemble à Forest-Bruxelles, 26, rue Jean-Baptiste Van Pé, mariés sous le régime de la communauté universelle, suivant contrat de mariage reçu par le notaire Jules Marescaux, ayant résidé à Anderlecht, le trente-un mars mil neuf cent trente.

13- Monsieur Roger-Bernard-Alexandre D'HONDT, promoteur de vente, né à Bruxelles, le quinze mars mil neuf cent trente-quatre et son épouse Madame Marie-Thérèse-Jeanne-Mathilde EVERAERTS, sans profession, née à Gouzeaucourt (Nord-France) le cinq mars mil neuf cent trente-quatre, demeurant ensemble à Molenbeek-Saint-Jean, 38, rue Haeck, mariés sous le régime de la séparation de biens avec adjonction d'une communauté réduite aux acquêts, suivant contrat de mariage, reçu par le notaire Jean Mertens, ayant résidé à Bruxelles, le vingt-un avril mil neuf cent cinquante-cinq.

14- Monsieur Andre-Auguste-Ambroise CAMBIER, technicien, né à Ronse, le trois avril mil neuf cent trente-un, et son épouse Madame Lydie-Marie-Pharafide VERBRUGGHE, employée, née à Ruien, le quatorze juin mil neuf cent trente-sept, demeurant ensemble à Zaventem, 185, Hoogstraat, mariés sous le régime de la communauté légale de biens à défaut de contrat de mariage.

15- Monsieur Mathias-Max-François BARTHEL, ingénieur, né à Rolingergrund (Grand Duché du Luxembourg) le quatre octobre mil neuf cent quatre et son épouse Madame Léonie-Franziska PETERS, sans profession, née à Aix la Chapelle (Allemagne) le vingt-deux août mil neuf cent six, demeurant ensemble à Lommel, 90, Werkplaatsen Kiezels, mariés sous le régime de la communauté réduite aux acquêts, suivant contrat de mariage reçu par le notaire Paul De Bue à Schaerbeek, le vingt août mil neuf cent trente-quatre.

16) Mademoiselle Lucienne-Mathilde Lefèvre, puéricultrice, née à Les-sines, le dix-sept avril mil neuf cent dix-huit, célibataire, demeurant à Bruxelles, 32, rue Van Astevelde.

17) Mademoiselle Livia-Anna-Maria STEVENS, infirmière, née à Kortrijk, le vingt-trois février mil neuf cent trente-sept, célibataire, demeurant à Molenbeek-Saint-Jean, rue Paruck, 32.

18) Monsieur Fernand-François-Honoré TOURNAY, secrétaire, né à Montigny sur Sambre, le vingt-neuf juillet mil neuf cent treize, et son épouse Madame Alice-Eugénie-Ghislaine TONNEAUX, commis au P. T. T. née à Gilly, le vingt-sept avril mil neuf cent douze, demeurant ensemble à Gilly, 20, rue du Moulin, mariés sous le régime de la communauté légale de biens à défaut de contrat de mariage.

19) Monsieur Leopoldus-Fidelis VAN GRAENENBROECK, magasinier, né à Dilbeek, le seize juillet mil neuf cent neuf, et son épouse Madame Magdalena-Theresia JACOBS, employée, née à Anderlecht, le neuf août mil neuf cent douze, demeurant ensemble à Dilbeek, 91, Maria-Henrietta-laan, mariés sous le régime de la communauté légale de biens à défaut de contrat de mariage.

20) Monsieur Pierre-Achiel Soulié, garçon de restaurant, né à Gent, le vingt-cinq février mil neuf cent vingt-cinq et son épouse Madame Léa-Ada CECCO, employée, née à Quenast, le vingt-trois janvier mil neuf cent vingt-sept, demeurant ensemble à Uccle, 111, rue Meyerbeer, mariés sous le régime de la séparation de biens, pure et simple, suivant contrat de mariage reçu par le notaire Lebon à Bruxelles, le treize novembre mil neuf cent soixante-trois.

21) Monsieur Guy-Martin DEVEDELEER, délégué technique, né à Uccle, le cinq juin mil neuf cent trente-six et son épouse Madame Simone-Mathilde Jean Héraut, sténo-dactylographe, née à Mechelen, le quatre août mil neuf cent trente-trois, demeurant ensemble à Molenbeek-Saint-Jean, 537, rue Van Soust, mariés sous le régime de la communauté réduite aux acquêts suivant contrat de mariage reçu par le notaire Herman Raspé à Dilbeek, le vingt septembre mil neuf cent soixante.

22) Monsieur Josua BAS, sans profession, né à Amsterdam (Pays Bas) le dix décembre mil huit cent quatre-vingt-quinze et son épouse Madame Esther WOLFF, sans profession, née à 's Gravenhage (Pays Bas) le vingt-trois juillet mil neuf cent dix, demeurant ensemble à Molenbeek-Saint-Jean, 447, boulevard Louis Mettwie, mariés sous le régime de la communauté légale de biens, à défaut de contrat de mariage.

23) Mademoiselle Yvonne-Emilie RORIVE, secrétaire, née à Jemeppe sur Meuse, le vingt-trois mars mil neuf cent quinze, célibataire, demeurant à Molenbeek-Saint-Jean, 459, boulevard Louis Mettwie.

24) Monsieur Jules-Louis THANGE, employé R.T.T., né à Arlon, le vingt septembre mil neuf cent trois et son épouse Madame Ida-Catherine AREND, sans profession, née à Heinsch, le douze avril mil neuf cent dix, demeurant à Arlon, 53, rue des Martyrs, mariés sous le régime de la communauté légale de biens à défaut de contrat de mariage.

25) Monsieur Marcel-Elie EDRICH, docteur en médecine, né à Bruxelles, Deuxième District, le dix octobre mil neuf cent vingt-neuf et son épouse Madame Gilberta-Carolina-Roberta VAN AUDENHOVE, régente, née à Aalst, le dix août mil neuf cent vingt-cinq, demeurant ensemble à Anderlecht, 174, boulevard Prince de Liège, mariés sous le régime de la communauté légale de biens suivant contrat de mariage reçu par le notaire Clara à Anderlecht, le trente-un octobre mil neuf cent cinquante-deux.

26) Mademoiselle Arlette-Madeleine-Margerite HOCHSTRASS, employée, née à Haine-Saint-Paul, le treize juin mil neuf cent trente-quatre, célibataire, demeurant à Forest-Bruxelles, 37, avenue Minerve, de nationalité Luxembourgeoise.

27) a- Monsieur Gerard-Adolf VAN BRAEKEL, négociant, né à Waregem, le trente-un mai mil huit cent quatre-vingt-quatorze, et son épouse Madame Maria-Godelieva-Gerarda VAN GELUWE, sans profession, née à Waregem, le neuf septembre mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, demeurant ensemble à Sint-Eloois-Vijve, 1, Stationstraat, mariés sous le régime de la communauté légale de biens à défaut de contrat de mariage.

b- Madame Diane-Thérèse-Marie-Josée VAN BRAEKEL, sans profes-



Hanna
Renvoi ap-
proyé

H 8981
1868 H

sion, née à Waregem, le dix-huit juin mil neuf cent vingt-neuf, épouse de Monsieur John-Germain-Ghislain MAHIEU, industriel, né à Sint-Eloois-Vijve, le vingt-neuf septembre mil neuf cent vingt-neuf, demeurant à Sint-Eloois-Vijve, 34, Plaats, mariée sous le régime de la communauté réduite aux acquêts, suivant contrat de mariage reçu par le notaire André Moerman à Kortrijk, le quinze juin mil neuf cent cinquante-quatre.

28) Monsieur Maurice-Auguste WANTENS, employé de banque, né à Saint-Gilles-Bruxelles, le vingt-deux octobre mil neuf cent et son épouse Madame Léa-Maria GORIS, sans profession, née à Molenbeek-Saint-Jean le quatorze septembre mil neuf cent deux, demeurant ensemble à Molenbeek-Saint-Jean, 41, rue Euterpe, mariés sous le régime de la communauté légale de biens à défaut de contrat de mariage.

29) Mademoiselle Eliane-Maurice-Antoinette VERCAEMPT, secrétaire à la Banque Lambert, née à Beveren-Leie, le vingt janvier mil neuf cent vingt-sept, célibataire, demeurant à Ganshoren, 37, avenue Van Overheke.

30) Monsieur René-Paul-Elie-Joseph-Aimé DELCOURT, pensionné né à Limerlé, le dix décembre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept et son épouse Madame Marie-Madeleine DEBUSSCHERE, sans profession, née à Tiense, le vingt-six décembre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, demeurant ensemble à Arlon, 30, avenue de Longwy, mariés sous le régime de la communauté légale de biens à défaut de contrat de mariage.

31) Monsieur Pierre-Jacques-Gilbert WYMEERSCH, boucher, né à Hillegem, le vingt-huit août mil neuf cent un et son épouse Madame Françoise-Louise VANDERVORST, sans profession, née à Melsbroek, le six mars mil neuf cent six, demeurant ensemble à Anderlecht, 4, place de la Justice, mariés sous le régime de la séparation de biens avec adjonction d'une société réduite aux acquêts, suivant contrat de mariage reçu par le notaire Alphonse Schotte à Bruxelles, le dix-huit octobre mil neuf cent vingt-six.

32) Monsieur René-Joseph CORDEMANS, agent touristique, né à Ixelles, le dix-sept août mil neuf cent vingt-neuf et son épouse Madame Leila NAZZAL, employée, née à Jérusalem (Jordanie) le dix-sept janvier mil neuf cent trente-cinq, demeurant ensemble à Schaerbeek, 119/A, avenue de Roodebeek, mariés à Kingston-Upon-Thames (Surrey-Grande-Bretagne) le dix-huit septembre mil neuf cent cinquante-huit, sans avoir fait de conventions matrimoniales.

33) Madame Andrée-Marie-Ghislaine CHATEL, infirmière, née à Montigny-sur-Sambre, le dix-neuf janvier mil neuf cent quatorze, divorcée d'avec Monsieur Léon-Joseph-Paul HANCART, demeurant à Uccle, 26, rue de la Seconde Reine.

34) Monsieur François MOREELS, commerçant, né à Tubize, le vingt-un septembre mil neuf cent quatorze et son épouse Madame Maria-Francisca DE GREVE, sans profession, née à Jette-Saint-Pierre, le dix-sept août mil neuf cent quinze, demeurant à Anderlecht, 43, rue Wavez, mariés sous le régime de la communauté légale de biens à défaut de contrat de mariage.

35) Mademoiselle Maria-Joséphine MORRET, employée, née à Leuven, le vingt-huit février mil neuf cent neuf, célibataire, demeurant à Heverlee, 28, Heidelaan.

TROISIÈME ROLE

1867
hw

36) Monsieur Oscar PEVENAGE, sans profession, né à Ninove, le six février mil neuf cent dix-neuf et son épouse Madame Livia MOSKOVIC, sans profession, née à Szoloz (Hongrie) le dix octobre mil neuf cent vingt-cinq, demeurant ensemble à Molenbeek-Saint-Jean, 29, rue Alfred Dupois, mariés le quatorze octobre mil neuf cent quarante-quatre devant l'Officier de l'état civil de Saint-Gilles-Bruxelles, sans avoir fait précéder leur union d'un contrat de mariage.

37) Madame Bertha HAGENS, pensionnée, née à Szegedin (Hongrie), le vingt-neuf septembre mil huit cent quatre-vingt-seize, épouse divorcée d'avec Monsieur Maurice-Herman ROSMANT, demeurant à Woluwe-Saint-Lambert, 126, avenue du Prince Héritier.

38) Monsieur Roland-Joseph-Gerard-Marie VAN BRAEKEL, industriel, né à Waregem, le dix octobre mil neuf cent vingt-quatre et son épouse Madame Agnès-Alice-Alphonsine-Paula BRAL, sans profession, née à Izegem le vingt-quatre août mil neuf cent vingt-neuf, demeurant ensemble à Sint-Eloois-Vijve, 35, Gentssteenweg, mariés sous le régime de la séparation de biens avec adjonction d'une communauté réduite aux acquêts, suivant contrat de mariage, reçu par le notaire Willy Donck à Izegem, le quinze août mil neuf cent cinquante-quatre.

39) Monsieur Louis-Adelin FIEVETZ, négociant, né à Châtelet, le neuf septembre mil huit cent quatre-vingt-seize, et son épouse Madame Christine-Ghislaine-Hubert ELOY, sans profession, née à Châtelet, le trois novembre mil neuf cent deux, demeurant ensemble à Charleroi, 179, boulevard Tirou, mariés sous le régime de la communauté légale de biens à défaut de contrat de mariage.

40) Monsieur Pierre FAMEREE, docteur en médecine, né à Gilly, le vingt-neuf mars mil neuf cent trente-deux et son épouse Madame Francine-Roger-Ghislaine FIEVETZ, sans profession, née à Marcinelle, le onze septembre mil neuf cent trente-un, demeurant ensemble à Gilly, 72, rue du Calvaire, mariés sous le régime de la séparation de biens suivant contrat de mariage reçu par le notaire Rouvez à Charleroi, le vingt-neuf juillet mil neuf cent soixante-un.

41) Monsieur Jacques-Léon-Lucien PLASMAN, cafetier, né à Nivelles, le quinze novembre mil neuf cent trente-cinq, et son épouse Madame Berthe-Elvire-Marie JAMINET, sans profession, née à Reuland-Werveler, le neuf septembre mil neuf cent trente-quatre, demeurant ensemble à Schaerbeek, 55, rue Joseph Brandt, mariés sous le régime de la communauté réduite aux acquêts, suivant contrat de mariage reçu par le notaire Yves Muylle à Nivelles, le vingt-cinq mai mil neuf cent cinquante-sept.

42) Mademoiselle Cathérine-Françoise SCHREUL, directeur commercial, née à Montzen, le vingt-cinq avril mil neuf cent trente-cinq, célibataire, demeurant à Montzen, 9, chaussée de Liège.

43) Monsieur Alexandre-Raymond-Oscar TAYMANS, boucher-charcutier, né à La Hulpe, le vingt-sept janvier mil neuf cent trois et son épouse Madame Hélène-Jeanne-Joséphine PAULUSSEN, sans profession, née à Uikhoven, le trente janvier mil neuf cent dix, demeurant ensemble à Anderlecht, 95, rue Wayez, mariés sous le régime de la communauté légale de biens à défaut de contrat de mariage.



H 898181

QUATRIÈME ROLE

Handwritten initials and a vertical line.

44) Monsieur Julien DE SCHRIJVER, employé, né à Denderleeuw, le vingt février mil neuf cent vingt-neuf et son épouse Madame Antoinette BOON, employée, née à Uccle, le dix-sept septembre mil neuf cent trente, demeurant ensemble à Molenbeek-Saint-Jean, 88, rue des Etangs-Noirs mariés sous le régime de la communauté légale de biens à défaut de contrat de mariage.

45) Monsieur Florimond-François-Joseph PLASCH, sans profession, né à La Louvière, le premier mars mil neuf cent neuf, et son épouse Madame Maria VAN NEROM, sans profession, née à Sint-Pieters-Leeuw, le dix mai mil neuf cent sept, demeurant ensemble à Bruxelles, 28, avenue Paul Héger, mariés sous le régime de la séparation de biens aux termes de leur contrat de mariage reçu par le notaire Clara, ayant résidé à Anderlecht, le vingt-six février mil neuf cent trente-six.

46) Madame Germania-Augusta WECKX, sans profession, née à Edegem, le vingt-sept octobre mil neuf cent vingt-deux, épouse de Monsieur Charles-François VANLOO, échevin de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean, Conseiller Provincial de Brabant, né à Schaerbeek, le quinze juin mil neuf cent neuf, demeurant à Molenbeek-Saint-Jean, 96/B, avenue Brigade Piron, mariée sous le régime de la séparation de biens, pure et simple, suivant contrat de mariage reçu par le notaire Clara, ayant résidé à Anderlecht, le trente-un août mil neuf cent quarante-cinq.

47) Monsieur Jean-François MOTTE, ingénieur technique, né à Haine-Saint-Paul, le onze mai mil neuf cent onze et son épouse Madame Suzanne-Aléna DUPUIS, sans profession, née à Fayt-lez-Manage, le vingt-cinq avril mil neuf cent douze, demeurant ensemble à Schaerbeek, 22, boulevard Général Wahis, mariés sous le régime de la communauté légale de biens, suivant contrat de mariage, reçu par le notaire l'Olivier à Fayt-lez-Manage, le quatorze mars mil neuf cent trente-quatre.

48) Monsieur Gilbert-François HERMANS, mécanographe, né à Anderlecht, le premier mars mil neuf cent trente-cinq et son épouse Madame Christiane-Jeannine DESMET, secrétaire, née à Paris (France) le vingt-deux juin mil neuf cent trente-deux, demeurant ensemble à Dilbeek, 103, Dokter Jan Appelmanslaan, mariés sous le régime de la séparation de biens avec adjonction d'une communauté réduite aux acquêts, suivant contrat de mariage reçu par le notaire Herman Raspé à Dilbeek, le vingt-cinq novembre mil neuf cent cinquante-quatre.

49) Monsieur Luc-Hector-Arthur SEUTIN, administrateur de sociétés, né à Molenbeek-Saint-Jean, le dix-neuf mai mil neuf cent vingt-deux et son épouse Madame Geneviève-Marie-José-Justine-Camille HONNORE, sans profession, née à Saint-Josse-ten-Noode, le vingt-deux avril mil neuf cent vingt-un, demeurant ensemble à Anderlecht, 26, boulevard Théo Lambert, mariés sous le régime de la séparation de biens pure et simple, aux termes de leur contrat de mariage reçu par le notaire Georges Willockx ayant résidé à Saint-Gilles-Bruxelles, le douze décembre mil neuf cent quarante-quatre.

50) Monsieur Petrus-Carolus BOGAERT, employé, né à Pamel, le vingt-huit juillet mil neuf cent treize, et son épouse Madame Johanna-Serafina-Maria VALCKENIERS, sans profession, née à Bruxelles le neuf octobre mil neuf cent vingt, demeurant ensemble à Meerbeke (Ninove) Brusselbaan, 314, mariés sous le régime de la communauté réduite aux acquêts suivant

contrat de mariage reçu par le notaire Albert Evenepoel, à Ninove, le vingt-quatre mai mil neuf cent quarante-un.

51) Monsieur Gustave-Antoine BOSMANS, employé, né à Jette le vingt novembre mil neuf cent vingt-six et son épouse Madame Francine-Eveline VANDERMERSEL, coiffeuse, née à Tollembeek le vingt-huit mars mil neuf cent vingt-huit, demeurant ensemble à Koekelberg, Albert Dilliestraat, 20, mariés sous le régime de la communauté légale de biens à défaut de contrat de mariage.

52) Madame Yvonne-Ghislaine LEBRUN, commerçante, née à Villers-la-Ville, le vingt-six novembre mil neuf cent onze, veuve non remariée de Monsieur Georges-Joseph-Ghislain CARETTE, demeurant à Ligny, 19, rue de Grand-Cortil.

53) Monsieur Joseph-Jules-Gérard GELAUDE, pensionné, né à Zwevezele, le vingt septembre mil huit cent quatre-vingt-quinze et son épouse Madame Juliette STEELANDT, sans profession, née à Sint-Pieters-Kapelle bij Nieuwpoort le douze mars mil huit cent quatre-vingt-quinze, demeurant ensemble à Anderlecht, 27, avenue Charles Plisnier, mariés sous le régime de la communauté universelle suivant contrat de mariage reçu par le notaire Depuydt, ayant résidé à Ostende, le trente mai mil neuf cent vingt-quatre.

54) Monsieur Michel HALLEMANS, employé, né à Forest-Bruzelles, le onze avril mil neuf cent vingt, divorcé, demeurant à Anderlecht, 631, chaussée de Mons.

55) Monsieur Jules-Paschal-Joseph HANLET, rentier, né à Dison, le trente octobre mil huit cent quatre-vingt-quatorze, et son épouse Madame Caroline-Sidonie-Eugénie-Ghislaine BRICO, sans profession, née à Comblain-au-Pont, le dix-huit juillet mil neuf cent huit, demeurant ensemble à Molenbeek-Saint-Jean, 31, rue de la Mélodie; mariés sous le régime de la communauté légale de biens à défaut de contrat de mariage.

56) Monsieur Henricus-Alphonsus-Hubertus BROECKAERTS, commissaire de police, né à Berchem (Antwerpen) le vingt-sept août mil neuf cent neuf, et son épouse Madame Martha-Maria-Louisa SCHEFFERMAYER, tailleuse, née à Mechelen, le vingt-trois octobre mil neuf cent sept, demeurant ensemble à Molenbeek-Saint-Jean, avenue Jean Dubrucq, 119, mariés sous le régime de la communauté légale de biens à défaut de contrat de mariage.

57) Monsieur Albert-Norbert OPPEZZI, vendeur, employé, né à Berchem-Sainte-Agathe, le vingt-un janvier mil neuf cent quarante, et son épouse Madame Christiane-Emilie-Felicie HOLSBEEKS, secrétaire, née à Kuntich le dix-neuf janvier mil neuf cent quarante-deux, demeurant ensemble à Molenbeek-Saint-Jean, 288, boulevard Louis Mettewie, mariés sous le régime de la communauté réduite aux acquêts, suivant contrat de mariage reçu par le notaire Lagae à Jette, le vingt avril mil neuf cent soixante-quatre.

58) Madame Martha PEETERS, sans profession, née à Diegem, le trois mai mil neuf cent quatorze, veuve non remariée de Monsieur Pierre RILLAERTS, demeurant à Ixelles, 65, rue de la Vallée.

59) Monsieur Paul CARTAGE, comptable, né à Wasmes, le quatorze janvier mil neuf cent vingt-cinq et son épouse Madame Jeanne RÜBEN, sans profession, née à Bruxelles le douze décembre mil neuf cent vingt-cinq, demeurant ensemble à Anderlecht, 12, rue des Goujons, mariés sous le régime de la communauté réduite aux acquêts aux termes de leur contrat de mariage reçu par le notaire Timmermans à Schaerbeek, le vingt-huit janvier mil neuf cent cinquante-six.



H 89180

CINQUIÈME ROLE

60) Monsieur Stephanus-Maria-Jan-Antonius NASSEN, contrôleur auprès de l'Office National de Sécurité Social, né à Waltwilder, le huit janvier mil neuf cent trente et un, et son épouse Madame Mariette-Jozefina-Jeannette SCHRAETS, sans profession, née à Bilzen le trois octobre mil neuf cent trente-huit, demeurant ensemble à Vivegnis, rue César de Paeppe, 1, mariés sous le régime de la communauté légale de biens à défaut de contrat de mariage.

61) Madame Marie-Louise-Ghislaine FLAMENT, sans profession, née à Brye, le vingt-un octobre mil neuf cent huit, veuve non remariée de Monsieur André-Félicien-Louis LAKSIMONT, demeurant à Anderlecht, 63, boulevard de la Révision.

62) Madame Jeanne-Louise-Eugénie-Marie BRUENS, sans profession, née à Molenbeek-Saint-Jean, le quatre mai mil huit cent quatre-vingt-neuf, veuve non remariée de Monsieur Hector-Ghislain STEPPE, demeurant à Bruxelles, 131, avenue Louise.

63) Monsieur Victor-Clement ALLO, représentant de commerce, né à Laeken, le quatorze juin mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, et son épouse Madame Anna-Maria SMETS, sans profession, née à Zaventem, le deux novembre mil neuf cent, demeurant ensemble à Ganshoren, 77, avenue Riethuisen, mariés sous le régime de la communauté d'acquêts, suivant contrat de mariage reçu par le notaire Albert Lieben, à Zaventem, le seize octobre mil neuf cent vingt.

64) Monsieur Pierre-Odilon-Ghislain-Jérôme LUYSTERMANS, employé né à Enghien, le vingt-cinq septembre mil neuf cent dix-neuf, et son épouse Madame Stella-Joséphine NISSET, sans profession, née à Etterbeek, le sieze janvier mil neuf cent dix-sept, demeurant ensemble à Molenbeek-Saint-Jean, 3, rue Joseph Genot, mariés sous le régime de la communauté légale de biens, à défaut de contrat de mariage.

65) Monsieur André-Fernand-Ghislain DRICOT, architecte, célibataire, né à Ixelles, le cinq mars mil neuf cent neuf, demeurant à Dilbeek, Marie Louiselaan, 17.

66) Monsieur Jean-Alexandre-Clement PATAR, assistant technique, né à Tellin, le douze février mil neuf cent vingt-deux, et son épouse Madame Monique-Justine-Louise-Eugénie-Marcelle VANDENBROECK, sans profession, née à Jambes, le vingt-deux octobre mil neuf cent vingt-trois, demeurant ensemble à Tellin, mariés sous le régime de la communauté réduite aux acquêts, suivant contrat de mariage reçu par le notaire Oscar Demblon à Wellin, le vingt-huit août mil neuf cent quarante-cinq.

67) Monsieur Jan-Arthur NENS, officier de police retraité, né à Kuntich, le sept janvier mil huit cent quatre-vingt-treize, et son épouse Madame Maria-Leonia-Joanna VAN RENSBURGEN, sans profession, née à Boutersem, le huit juillet mil huit cent quatre-vingt-dix, demeurant ensemble à Molenbeek-Saint-Jean, 491, boulevard Louis Mettewie, mariés sous le régime de la communauté réduite aux acquêts, suivant contrat de mariage reçu par le notaire Rosseeuw à Tienen, le douze octobre mil neuf cent dix-sept.

68) Monsieur Jozef-Edmond-Kamiel AVERMATE, représentant, né à Kortrijk, le quatre août mil neuf cent quatorze, et son épouse Madame Julia-Anna-Germana DOOGHE, commerçante, née à Kortrijk, le vingt-un mai mil neuf cent dix-sept, demeurant ensemble à Kortrijk, 15, Steenpoort, mariés sous le régime de la communauté légale de biens à défaut de contrat de mariage.

69) Monsieur André-Eugène-Marie VAN DER AUWERMEULEN, contrôleur de travaux, né à Gent, le seize juillet mil neuf cent vingt-quatre et son épouse Madame Elfrida-Léontine REYNS, sans profession, née à Ledeborg, le sept avril mil neuf cent trente-trois, demeurant ensemble à Molenbeek-Saint-Jean, 37, rue de Levallois-Perret, mariés sous le régime de la communauté légale de biens à défaut de contrat de mariage.

70) Monsieur Emile-Maurice DESMET, directeur de société, né à Molenbeek-Saint-Jean, le dix-sept août mil neuf cent treize, veuf non remarié de Madame Adeline BIONNE, demeurant à Molenbeek-Saint-Jean, 45, boulevard Edmond Machtens.

71) Madame Monique-Louise-Arthur-Ghislaine LEVAZ, secrétaire, née à Etterbeek, le vingt-deux décembre mil neuf cent trente-huit, épouse de Monsieur Jacques-René ROBIE, administrateur de société, né à Bruxelles, le quatre février mil neuf cent trente-cinq, demeurant à Bruxelles, 3, place Annessens, mariée sous le régime de la séparation de biens pure et simple, suivant contrat de mariage reçu par le notaire Albert Raucq à Schaerbeek et Theodore Van Der Beek à Schaerbeek, le vingt-quatre mai mil neuf cent soixante.

72) Madame Marie-Helena-Philomena-Hiliona D'HAESE, sans profession, née à Zegelsem, le douze septembre mil neuf cent vingt-deux, veuve non remariée de Monsieur Andreas-Helena-Jozef-Eustachius BERLAGE, domiciliée à Schaerbeek, 44, rue de la Marne.

73) Madame Esther KAROLI, négociante, née à Romanowka (Roumanie) le deux janvier mil neuf cent dix, épouse de Monsieur Burah-Moïse HOROVITZ, représentant de commerce, demeurant à Molenbeek-Saint-Jean, 6, rue Marcel Gruner, mariée sous le régime de la séparation de biens pure et simple, suivant contrat de mariage, reçu par le notaire Robert Cornelis à Anderlecht, le seize-mai mil neuf cent cinquante-cinq.

74) Monsieur Jean-Jules-Joseph HARION, employé, né à Spa, le neuf novembre mil neuf cent vingt-huit, et son épouse Madame Suzanne-Céline-Joséphine LELOUP, employée, née à Spa, le onze avril mil neuf cent trente-un, demeurant ensemble à Ganshoren, 28, rue des Amaryllis, mariés sous le régime de la communauté légale de biens à défaut de contrat de mariage.

75) Monsieur Léon PERGERICHT, employé, né à Liège, le quatorze juin mil neuf cent trente-deux, et son épouse Madame Mela BACKER, employée, née à Vienne, le dix-neuf février mil neuf cent trente-trois, demeurant ensemble à Saint-Gilles-Bruxelles, 16, rue de l'Aqueduc, mariés sous le régime de la communauté légale de biens à défaut de contrat de mariage.

76) Monsieur Marcel-Gustaaf-Henri-Josef HOLTAPPELS, agent technique, né à Herk-de-Stad, le trente octobre mil neuf cent dix-sept, et son épouse Madame Marie-Joséphine CARETTE, démonstratrice, née à Forest (Bruxelles) le seize octobre mil neuf cent dix-neuf, demeurant ensemble à Jette, 2, avenue Guillaume Degreef "Résidence Florair numéro 247", mariés sous le régime de la communauté légale de biens à défaut de contrat de mariage.

77) Madame Jeanne-Alphonsine DERIEUX, sans profession, née à Anderlecht, le vingt-huit janvier mil neuf cent cinq, veuve de Monsieur Albert-Auguste-Jean-Baptiste-Ghislain WARMONT, demeurant à Molenbeek-Saint-Jean, 4, rue de l'Idylle.

78) Madame Denise-Elisabeth-Emilie WARMONT, sans profession, née à Anderlecht, le vingt-huit septembre mil neuf cent vingt-sept, épouse de Monsieur Jacques-Pierre-Gustave-Ghislain-Antoine DRICOT, ingénieur, né à Koeckelberg, le trente-un mai mil neuf cent vingt-six, demeurant à Etterbeek, 68, rue Beckers, mariée sous le régime de la séparation de biens suivant contrat



H 898179

SIXIÈME ROLE

Handwritten signature or initials.

de mariage reçu par le notaire Cornelis à Anderlecht, le vingt septembre mil neuf cent cinquante-deux.

79) Madame Arlotte-Blanche-Alphonsine WARMONT, sans profession, née à Anderlecht, le dix-sept septembre mil neuf cent trente-huit, épouse de Monsieur Charles-François WYNANTS, technicien, né à Etterbeek, le vingt-huit octobre mil neuf cent trente-sept, demeurant à Dilbeek, 6, Tuinbouwlaan, mariée sous le régime de la communauté réduite aux acquêts suivant contrat de mariage reçu par le notaire Raspé à Dilbeek, le onze août mil neuf cent soixante.

80) Monsieur Stephaan TILLAERT, mécanicien, né à Brugge, le deux novembre mil neuf cent dix-neuf, et son épouse Madame Jeanette DEPOORTERE, sans profession, née à Izegem, le vingt-quatre juillet mil neuf cent vingt-trois, demeurant ensemble à Saint-Gilles-Bruxelles, 47, rue de Russie, mariés sous le régime de la communauté légale de biens à défaut de contrat de mariage.

81) Mademoiselle Jeannine-Gabrielle-Marie DEPOTTER, professeur, née à Uccle, le vingt-neuf octobre mil neuf cent quarante-un, célibataire, demeurant à Saint-Gilles-Bruxelles, 37, avenue Clémentine.

82) Monsieur Guy-André-Joseph CORNETTE, employé, né à Ixelles, le douze février mil neuf cent vingt-cinq, et son épouse Madame Irène-Berthe-Josèphe LAMPO, employée, née à Bruxelles, le six juin mil neuf cent vingt-huit, demeurant ensemble à Berchem-Sainte-Agathe, 2, rue Openveld, mariés sous le régime de la communauté légale de biens, à défaut de contrat de mariage.

83) Monsieur Honoré-Joseph-Auguste PIETERS, représentant, né à Molenbeek-Saint-Jean, le dix mai mil neuf cent dix-neuf, et son épouse Madame Léonie-Marie AMERIJCKX, sans profession, née à Molenbeek-Saint-Jean, le treize septembre mil neuf cent dix-neuf, demeurant ensemble à Berchem-Sainte-Agathe, 44, rue de Dilbeek, mariés sous le régime de la communauté légale de biens à défaut de contrat de mariage.

84) Madame Maria-Eliza-Augustina CRAVAU, commerçante, née à Saint-Josse-ten-Noode, le cinq août mil neuf cent quatre, veuve non remariée de Monsieur Jean-Philippe DESUTTER, demeurant à Genk, 28, Marktstraat.

85) Monsieur Téophile-Louis-Celestin TEMMERMAN, technicien, né à Molenbeek-Saint-Jean, le vingt-trois février mil neuf cent seize, et son épouse Madame Maria-Romania-Elisabeth ROSSIGNOL, sans profession, née à Liedekerke, le premier mai mil neuf cent quinze, demeurant ensemble à Kobbegem, Meidoornlaan, 17, mariés sous le régime de la communauté légale de biens à défaut de contrat de mariage.

86) Monsieur Jacques-Barthélémi-Louis-Léon VANDER RASIEREN, représentant de commerce, né à Ganshoren, le dix-neuf juin mil neuf cent vingt-trois, et son épouse Madame Joséphina-Julia VERSTREPEN, employée, née à Dilbeek, le dix-neuf juillet mil neuf cent vingt-huit, demeurant ensemble à Bekkerzeel, 29, Maria-Louisastraat, mariés sous le régime de la séparation de biens pure et simple, suivant contrat de mariage reçu par le notaire Jacques Richir, ayant résidé à Bruxelles, le quinze avril mil neuf cent quarante-sept.

87) Monsieur Emile-Adolphe POPPE, expert-comptable, né à Ixelles, le vingt-six juillet mil neuf cent vingt-sept, et son épouse Madame Julia-Madeleine SOBRIE, sans profession, née à Rekkem, le premier mars mil neuf cent trente-un, demeurant ensemble à Schaerbeek, 75, avenue Voltaire, mariés sous le régime de la séparation de biens pure et simple, suivant contrat de mariage reçu par le notaire Fernand de Turck à Molen-

beek-Saint-Jean, le cinq octobre mil neuf cent cinquante-quatre.

88) Monsieur Jean-Louis-Joseph MEEUWS, employé, né à Etterbeek, le seize janvier mil neuf cent trente-un, et son épouse Madame Marie-Christine-Josée VERBELEN, employée, née à Molenbeek-Saint-Jean, le vingt-quatre juillet mil neuf cent trente-quatre, demeurant ensemble à Molenbeek-Saint-Jean, avenue du Daring, 11, mariés sous le régime de la communauté réduite aux acquêts, suivant contrat de mariage reçu par le notaire Léon Verbruggen à Bruxelles, le treize octobre mil neuf cent cinquante-huit.

89) Monsieur Claude-Ernest-Ghislain ELOY, préparateur en Pharmacie, né à Roux, le sept août mil neuf cent vingt-huit, et son épouse Madame Liliane-Rachelle-Louise DELPLANCKE, sans profession, née à Renaix, le vingt-neuf mars mil neuf cent vingt-six, demeurant ensemble à Léopoldville (Congo), mariés sous le régime de la communauté réduite aux acquêts, suivant contrat de mariage reçu par le notaire Franz Lambin à Fontaine-l'Evêque, le quatorze décembre mil neuf cent cinquante-deux.

90) Monsieur Roger-Marie-Ghislain WILLEMS, litographe, né à Saint-Josse-ten-Noode, le vingt-quatre février mil neuf cent vingt, et son épouse Madame Palmyre-Louisa VAN WAEYENBERGE, sans profession, née à Velzeke-Ruddershove, le quinze septembre mil neuf cent seize, demeurant ensemble à Molenbeek-Saint-Jean, 99, rue de Normandie, mariés sous le régime de la communauté légale de biens en vertu de leur contrat de mariage reçu par le notaire Georges de la Housse à Koekelberg, le vingt-huit novembre mil neuf cent quarante-un.

91) Monsieur Paul-Jean-Louis HERINCKX, ingénieur, né à Etterbeek, le dix-neuf octobre mil neuf cent six, et son épouse Madame Nelly-Marie-Charles TOCK, sans profession, née à La Louvière, le quinze novembre mil neuf cent six, demeurant ensemble à La Louvière, 78, rue A. Warocqué, mariés sous le régime de la séparation de biens avec adjonction d'une communauté réduite aux acquêts, suivant contrat de mariage reçu par le notaire Fernand Bottemanne à La Louvière, le deux janvier mil neuf cent trente-deux.

92) Monsieur Albert-Fernand-Léon-Gaston-Grégoire CHAMPAGNE, représentant de commerce, né à Ligne, le seize novembre mil neuf cent dix-huit et son épouse Madame Dolly-Aline-Lambertine-Ghislaine FIEVETZ, fabricante, née à Châtelet, le premier septembre mil neuf cent vingt-deux, demeurant ensemble à Bruxelles, 36, rue du Remblai, mariés sous le régime de la séparation de biens pure et simple suivant contrat de mariage reçu par le notaire Emile Jacquet à Châtelet, le trente décembre mil neuf cent quarante-un.

93) Monsieur Georges-Adolphe VERHELST, hôtelier, né à Sint-Truiden, le cinq juin mil neuf cent un et son épouse Madame Marcelle-Joséphine quatorze, demeurant ensemble à Saint-Josse-ten-Noode, 21, rue des Croisades, mariés sous le régime de la communauté réduite aux acquêts, suivant contrat de mariage reçu par le notaire André Dupont, ayant résidé à Bruxelles, le vingt mars mil neuf cent trente-neuf.

94) Monsieur Jean-Emile-René VANHORICK, fondé de pouvoirs, né à Molenbeek-Saint-Jean, le vingt-un avril mil neuf cent dix-neuf, et son épouse Madame Adèle-Nicole VAN BELLINGHEN, sans profession, née à Bruxelles, le dix-huit octobre mil neuf cent dix-huit, domiciliés à Molenbeek-Saint-Jean, 5, rue de la Mélodie, mais résidant à Elisabethville (Congo) B.P. 2327, mariés sous le régime de la communauté légale de biens à défaut de contrat de mariage.



H 898178

/ DE TROY,
hôtelier, née
à Etterbeek
le vingt décem-
bre mil neuf
cent
Renvoi ap-
prouvé,

SEPTIÈME ROLE

95) Mademoiselle Denise-Isidore-Romanie-Elise VANDER GUCHTEN infirmière, née à Ixelles, le seize août mil neuf cent vingt-six, célibataire, demeurant à Schaerbeek, 112, avenue Albert Giraud mais résidant à Anderlecht, 12, rue Abbé Cuyldts.

96) Monsieur Erbert (dits Herbert)-Alphonse-Lucien-Alberic DE BRABANDERE, sans profession, né à Heestert, le onze novembre mil neuf cent, et son épouse Madame Elisa-Emille -Marie DUMOLEYN, sans profession, née à Assenede, le premier juillet mil neuf cent cinq, demeurant ensemble à Dilbeek, Kasteelstraat, 48, mariés sous le régime de la communauté légale de biens, suivant contrat de mariage reçu par le notaire Karel Van De Velde, à Oostwinkel, le vingt-six juillet mil neuf cent vingt-sept.

97) Monsieur Roger-Petrus SEGHERS, agent commercial, né à Saint-Nicolas, le vingt janvier mil neuf cent trente-trois, divorcé d'avec Madame Jeanine DELEAU, domicilié à Saint-Josse-ten-Noode, 70, rue des Deux Tours, mais résidant à Luluabourg, avenue Reine Astrid, sans numéro.

98) Monsieur Félix-Evariste LEFÈVRE, conducteur civil - professeur, né à Dworp, le trois mars mil neuf cent dix-neuf, et son épouse Madame Caroline STRUELENS, sans profession, née à Dworp, le sept octobre mil neuf cent vingt-trois, demeurant ensemble à Bruxelles-Deuxième District, 132, avenue Emile Bockstaël, mariés sous le régime de la communauté légale de biens à défaut de contrat de mariage.

99) Monsieur Georges-Mathias ORIGER, conducteur de train à la S.N.C.B., né à Frassem (Bonnert) le vingt-trois juin mil neuf cent seize, et son épouse Madame Marie-Denise CREPLET, sans profession, née à Bonnert, le cinq juin mil neuf cent vingt, demeurant ensemble à Bonnert (Arlon) rue du Vicinal, numéro 19, mariés sous le régime de la communauté légale de biens à défaut de contrat de mariage.

100) Monsieur Pascual MARTINEZ AROCA, employé, né à La Roda (Espagne) le vingt-six décembre mil neuf cent trente-sept, et son épouse Madame Madeleine-Georgette QUIVRON, employée, née à Mouscron, le neuf mai mil neuf cent quarante-quatre, demeurant ensemble à Ixelles, 27, rue Jean Chapelier, mariés sous le régime de la communauté légale de biens à défaut de contrat de mariage.

101) Monsieur Robert-Jean-François-Walter VANDER STOCK, acheteur, né à Bruxelles, le onze avril mil neuf cent trente-cinq, et son épouse Madame Marie-Louise-Augusta-Denise DAHLEM, bibliothécaire, née à Ixelles, le neuf février mil neuf cent trente-six, demeurant à Etterbeek, 53, avenue Edouard de Thibault, mariés sous le régime de la communauté réduite aux acquêts aux termes de leur contrat de mariage passé devant le notaire Lebon à Bruxelles, le vingt-un mars mil neuf cent cinquante-cinq.

102) Madame Magdalena-Gabrielle DIERICKX, commerçante, née à Anderlecht, le vingt-un mai mil neuf cent vingt-sept, épouse de Monsieur Paul KAROLINSKI, commerçant, né à Anderlecht, le vingt-huit août mil neuf cent vingt-sept, demeurant ensemble à Molenbeek-Saint-Jean, rue de la Belle au Bois Dormant, 13, mariée sous le régime de la séparation de biens, suivant contrat de mariage reçu par le notaire Jacques Beeckman de Crayloo, à Anderlecht en date du vingt-cinq novembre mil neuf cent cinquante-deux.

103) Madame Simonna-Elodia-Felicita BRANDT, employée, née à Gent, le neuf juillet mil neuf cent vingt-deux, veuve non remariée de Monsieur Camiel-Roger-Seraphin BAËYENS, demeurant à Molenbeek-Saint-Jean, Place Jef Mennkens, 7.

104) Madame Jeanne-Françoise KIEKENS, sans profession, née à Molenbeek-Saint-Jean, le vingt-un octobre mil neuf cent seize, veuve non remariée de Monsieur Joseph-Louis MEEUS, demeurant à Ganshoeren, 123, avenue Marie de Hongrie.

105) Madame Lia-Christianne-Ghislaine-Jeanne BLASE, receptrice, née à Warquignies, le vingt-trois novembre mil neuf cent quatorze, veuve non remariée de Monsieur Gilbert BLANCHEZ, demeurant à Saint-Gilles-Bruxelles, 33, rue du Mont Blanc.

106) Monsieur Emiel-Victor VANDERSCHUEREN, docteur en médecine, né à Parike, le trente avril mil neuf cent huit, et son épouse Madame Suzanne-Marie-Antoinette GHIJS, sans profession, née à Geraardsbergen, le douze août mil neuf cent seize, demeurant ensemble à Overboelare, Buizemont, mariés sous le régime de la communauté légale suivant contrat de mariage reçu par le Notaire François Rens, à Geraardsbergen, le quatre juin mil neuf cent trente-huit.

107) Monsieur Guy-Jules-Adelin-Ghislain GEORGES, employé, né à Florennes, le vingt-trois août mil neuf cent trente-quatre, époux de Madame Nicole-Maria-Catharina BIEMER, demeurant à Woluwe-Saint Lambert, 145, avenue Prékelinden, mariés sous le régime de la séparation de biens pure et simple suivant contrat de mariage, reçu par le notaire Muller Vanisterbeek à Bruxelles le vingt-six juin mil neuf cent soixante-cinq.

108) Madame Micheline-Léona-Ghislaine GEORGES, employée, née à Florennes le cinq décembre mil neuf cent trente-sept, épouse de Monsieur Francesco VIRZO, employé, demeurant à Bruxelles, 126, rue du Commerce, mariée sous le régime de la séparation de biens absolue suivant contrat de mariage reçu par le notaire Muller Vanisterbeek à Bruxelles, le vingt-quatre juillet mil neuf cent soixante-quatre.

109) Madame Jeanne-Marie-Léonie-Ghislaine WAUTELET, sans profession, née à Florennes, le dix-sept novembre mil neuf cent onze, épouse de Monsieur Isaac-Victor-Joseph-Ghislain GEORGES, directeur de société, demeurant à Uccle, 755, chaussée de Waterloo, mariée sous le régime de la communauté légale de biens suivant contrat de mariage reçu par le notaire Duchâteau à Florennes, le vingt juillet mil neuf cent trente-deux.

110) Monsieur Jean-Louis MELIS, commerçant, né à Schaerbeek, le vingt-huit juin mil neuf cent vingt, et son épouse Madame Elise-Marie-Marguerite BRITTON, sans profession, née à Eesen, le vingt-quatre janvier mil neuf cent vingt-un, demeurant ensemble à Alicante (Espagne) 14, Calle Italia, mais résidant à Watermael-Boitsfort, 29, avenue Coloniale; mariés sous le régime de la communauté légale de biens à défaut de contrat de mariage.

111) Monsieur David-Szaja GOLDFLAM, maroquinier, né à Alexandrow (Pologne) le vingt-huit avril mil neuf cent vingt, et son épouse Madame DOKTORCZYK Monique, sans profession, née à Etterbeek, le dix août mil neuf cent trente-neuf, demeurant ensemble à Saint-Gilles-Bruxelles, avenue Paul Henri Spaak, 27, mariés sous le régime de la séparation

de biens pure et simple aux termes de leur contrat de mariage reçu par le notaire Robert Verbruggen à Anderlecht, le vingt-deux juin mil neuf cent soixante.

112) Monsieur René-Roger-Joseph HOSLET, employé, né à Etterbeek, le vingt mars mil neuf cent trente-neuf, et son épouse Madame Marie-Jeanne-Andrée JACQUES, employée, née à Gonriex le vingt-six novembre mil neuf cent quarante-six, demeurant à Schaerbeek, 119 B, avenue de Roodebeek, mariés sous le régime de la communauté réduite aux acquêts suivant acte reçu par le notaire Jacques Desorme à Couvin le vingt-six juin mil neuf cent soixante-cinq.

113) Monsieur Aminé ALI HASSAN, coiffeur pour dames, né à Beyrouth (Liban), le quatorze janvier mil neuf cent trente-neuf, et son épouse Madame Eliane-Helena-Cornelia VERHEYE, infirmière, née à Ieper, le trente-un mars mil neuf cent trente-deux, demeurant ensemble à Ixelles, 115, rue Faider, mariés sous le régime de la communauté légale de biens à défaut de contrat de mariage.

114) Monsieur Szyman ROZENWALD, commerçant, né à Tzbiezow (Pologne) le vingt-sept juin mil neuf cent douze et son épouse Madame Chana KAMLIOT, tailleuse, née à Varsovie (Pologne) le dix/vingt-trois juin mil neuf cent douze, demeurant ensemble à Forest-Bruxelles, 423, avenue Van Volxem, mariés sous le régime de la communauté légale de biens à défaut de contrat de mariage.

115) Monsieur René-Jean-Louis DIRCKX, né à Schaerbeek, le six novembre mil neuf cent trente-sept, et son épouse Madame Simone-Marie-Marcelle MOONS, secrétaire, née à Etterbeek, le vingt-cinq juin mil neuf cent quarante-un, demeurant ensemble à Molenbeek-Saint-Jean, 50, rue du Paruck, mariés sous le régime de la communauté légale de biens à défaut de contrat de mariage.

116) Monsieur Jacques-Paul-André FLORQUIN, employé, né à Verriers le cinq décembre mil neuf cent vingt-quatre, et son épouse Madame Simone-Germaine-Alice VERMEESCH, employée, née à Bruxelles, le sept février mil neuf cent vingt-quatre, demeurant ensemble à Etterbeek, place Aimé Dandoy, 4, mariés sous le régime de la communauté légale, suivant contrat de mariage reçu par le Notaire Pierre Muylle, ayant résidé à Saint-Josse-ten-Noode, le douze juin mil neuf cent cinquante.

117) Monsieur Martin-Paul RAVYTS, agent spécial de police, né à Ixelles, le dix-sept décembre mil neuf cent vingt-neuf, et son épouse Madame Marie-Louise VAN OPDENBOSCH, employée, née à Molenbeek-Saint-Jean, le dix-neuf juillet mil neuf cent trente-un, demeurant ensemble à Molenbeek-Saint-Jean, 20, boulevard Edmond Machtens, mariés sous le régime de la communauté réduite aux acquêts suivant contrat de mariage reçu par le Notaire Charles De Meyer à Molenbeek-Saint-Jean, le douze mars mil neuf cent cinquante-un.

118) Madame Zora MOSCOVIC, commerçante, née à Sévlusi (Tchécoslovaquie) le quatre août mil neuf cent vingt-quatre, divorcée de Monsieur Chaskiel-Szlama ROTMAN, demeurant à Anderlecht, 1, boulevard de la Grande Ceinture.



H 898177

HUITIÈME ROLE

[Handwritten signature]

119) Madame Anna-Maria-Jan-Frans PAUWELS, sans profession, née à Mechelen, le cinq septembre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, veuve non remariée de Monsieur Augustus-Henricus-Alfred DE CAVEL, demeurant à Ganshoren, avenue de Villegas, 5.

120) Monsieur Emile-Robert-Gislenus-Irma GHYS, nommé Robert GHYS, commerçant, né à Geraardsbergen, le seize février mil neuf cent vingt-trois, et son épouse Madame Maria-Josefa-Zoé VAN DEN STEENE, nommée José VAN DEN STEENE, sans profession, née à Zandbergen, le deux mai mil neuf cent vingt-trois, demeurant ensemble à Geraardsbergen, mariés sous le régime de la séparation de biens avec communauté réduite aux acquêts suivant contrat de mariage reçu par le notaire Rens à Geraardsbergen, le vingt-trois août mil neuf cent quarante-huit.

121) Monsieur Camille-Louis VAN HOUCKE, technicien-électricien, né à Bruxelles II, le vingt décembre mil neuf cent trente-cinq, et son épouse Madame Thérèse-Marie GANDREY, née à Bruxelles le cinq janvier mil neuf cent trente-six, demeurant à Schaerbeek, 149, rue Gaucheret, mariés sous le régime de la communauté légale de biens à défaut de contrat de mariage.

122) Madame Anna-Maria-Francisca PAUWELS, sans profession, née à Malines, le vingt-un juin mil neuf cent, veuve non remariée de Monsieur Arthur-Ivo-Maria-Alexius VAN HOOFF, demeurant à Schaerbeek, avenue Paul Deschanel, 262.

123) Monsieur Alex-Eugène-Marie-Elise VAN HOOFF, publicitaire, né à Louvain, le sept août mil neuf cent vingt-neuf, demeurant à Schaerbeek, avenue Paul Deschanel, 262.

124) Monsieur Pierre DE BLOCK, directeur commercial, né à Molenbeek-Saint-Jean, le quinze février mil neuf cent trois, veuf de Madame Maria Van Damme, et son épouse en secondes noces Madame Elise-Gustavine CARION, sans profession, née à Hornu, le vingt-sept mars mil neuf cent, divorcée d'avec Monsieur Guillaume-Joseph Van Daelem, demeurant ensemble à Molenbeek-Saint-Jean, 8, Place de Bastogne, mariés sous le régime de la communauté légale de biens à défaut de contrat de mariage.

125) Monsieur Amédé-Hubert DUQUESNE, pensionné, né à Soignies le dix mai mil huit cent nonante-huit, et son épouse Madame Madeleine-Marie-Alexandrine DESBLEUMORTIERS, sans profession, née à Lille (France) le vingt-six juin mil huit cent nonante-neuf, demeurant à Jette, avenue Levis Mirepoix, 88, mariés sous le régime de la communauté légale de biens à défaut de contrat de mariage.

126) Monsieur Edmond-Henri-Joseph LEMINEUR, employé, né à Marche-les-Dames le six janvier mil neuf cent vingt, et son épouse Madame Marcelle-Marie-Madeleine DUQUESNE, sans profession, née à Etterbeek, le vingt-cinq octobre mil neuf cent vingt-quatre, demeurant à Jette, avenue Levis Mirepoix, 88, mariés sous le régime de la communauté légale de biens à défaut de contrat de mariage.

127) Monsieur Andréas-Albrecht GEENEN, employé, né à Gistel, le vingt-sept avril mil neuf cent dix-sept, et son épouse Madame Irena-Euphrasia MONSTREY, sans profession, née à Gistel le quatre avril mil neuf cent vingt-trois, demeurant ensemble à Audergem, avenue Lebon, 150, mariés sous le régime de la communauté légale de biens à défaut de contrat de mariage.



H 898176

NEUVIÈME ROLE

Handwritten signature or initials.

128) Monsieur Paul-Edward-Eulalia DE VROEDE, docteur en droit, né à Mechelen, le seize octobre mil neuf cent dix-neuf, et son épouse Madame Maria-Augusta-Joanna-Agnes FEREMANS, sans profession, née à Mechelen, le onze juillet mil neuf cent vingt-deux, demeurant à Mechelen, Leopoldstraat, 33, mariés sous le régime de la communauté légale à défaut de contrat de mariage.

129) Madame Michèle-Valentine-Sophie-Ghislaine CARTON, sans profession, née à Uccle, le vingt-quatre mars mil neuf cent quarante, épouse de Monsieur Jean-Auguste HUTSEBAUT, étudiant, né à Etterbeek, le vingt-cinq juillet mil neuf cent trente-huit, demeurant ensemble à Molenbeek-Saint-Jean 45, boulevard Louis Mettwie, mariés sous le régime de la séparation de biens avec adjonction d'une société d'acquêts aux termes de leur contrat de mariage reçu par le notaire René Dechamps à Schaerbeek, le vingt-six février mil neuf cent soixante-deux.

130) Madame Marthe-Marie-Georgette BUOL, sans profession, née à Etterbeek, le dix-huit août mil neuf cent vingt-cinq, divorcée en premières noces d'avec Monsieur Pierre Petitjean, et épouse en secondes noces de Monsieur Roger VANPEPERSTRAETE, avec qui elle est domiciliée à Dilbeek, Baron Robert de Vironlaan, 64, mariés sous le régime de la séparation de biens pure et simple en vertu de leur contrat de mariage reçu par le notaire Van Assche à Molenbeek-Saint-Jean, le seize juin mil neuf cent soixante.

131) Monsieur Marcel-Adolphe KERREMANS, employé, né à Anderlecht, le seize mai mil neuf cent vingt, et son épouse Madame Jeanne-Marie-Justine GUILLAUME, sans profession, née à Elisabethville (République Congo) le dix-neuf juillet mil neuf cent vingt-quatre, demeurant à Bruxelles-Deuxième District, 115, rue Champ de la Couronne, mariés sous le régime de la communauté légale de biens à défaut de contrat de mariage.

132) Monsieur Charles-Marcel PARMENTIER, contre-maître, né à Bruxelles-Deuxième District, le vingt-neuf décembre mil neuf cent vingt-un, et son épouse Madame Sophie-Armande CUVELIER, vendeuse, née à Forest le vingt-trois mai mil neuf cent dix-sept, demeurant à Forest, 5, rue du Katanga, mariés sous le régime de la communauté légale de biens à défaut de contrat de mariage.

133) Monsieur Charles-Leon-Louis REYEMENANS, sans profession, né à Antwerpen, le cinq mai mil neuf cent un, veuf de Dame Constantia-Josephina-Eugenia VAN REETH, demeurant à Etterbeek, 25, place du Roi Vainqueur.

134) Monsieur Henri-Godefroid-François-Marcel MOISSE, fondé de pouvoirs, né à Herstal, le quatre décembre mil neuf cent vingt-six, et son épouse Madame Estelle-Renée POTTIER, sans profession, née à Liège, le cinq octobre mil neuf cent vingt-quatre, demeurant à Jette, 180, avenue Charles Woeste, mariés sous le régime de la communauté légale de biens à défaut de contrat de mariage.

135) Monsieur Julien-Auguste-Léon CREVITS, représentant, né à Molenbeek-Saint-Jean, le sept mai mil neuf cent vingt-un, et son épouse Madame Marie-Elisabeth ALDERSON, sans profession, née à Schaerbeek, le vingt-deux février mil neuf cent quinze, demeurant ensemble à Strombeek-Bever, 124, avenue Bloemendal, mariés sous le régime de la communauté universelle de biens aux termes de leur contrat de mariage reçu par le notaire Joseph Verbist ayant résidé à Bruxelles le vingt-six juillet mil neuf cent quarante-trois.

136) Monsieur Victor-Adrien DE BREMME, employé de banque, né à Molenbeek-Saint-Jean, le deux mars mil neuf cent dix-neuf, et son épouse Madame Margareta VAN MOER, sans profession, née à Bruxelles-Deuxième District, le premier octobre mil neuf cent vingt-trois, demeurant ensemble à Molenbeek-Saint-Jean, 22, avenue de Roovere, mariés sous le régime de la communauté universelle de biens suivant contrat de mariage reçu par le notaire Van Assche, ayant résidé à Molenbeek-Saint-Jean, le vingt-six juillet mil neuf cent quarante-neuf.

137) Monsieur Julianus-Jozef-Robert BECKERS, tailleur, né à Lede, le vingt-cinq août mil neuf cent douze, et son épouse Madame Maria-Leopoldina DE SPIEGELEER, ménagère, née à Lede le sept septembre mil neuf cent dix, demeurant ensemble à Schaerbeek, 32, rue Joseph Brand, mariés sous le régime de la communauté légale de biens à défaut de contrat de mariage.

138) Monsieur Vincent-Léon-Max GALIANA, employé, né à Etterbeek, le deux mai mil neuf cent neuf, et son épouse Madame Cathérine SLUYS, vendeuse, née à Anderlecht, le vingt-neuf décembre mil neuf cent quinze, demeurant ensemble à Forest, rue du Feu, numéro 34, mariés sous le régime de la communauté universelle de biens aux termes de leur contrat de mariage reçu par le notaire Van Assche à Molenbeek-Saint-Jean, le huit avril mil neuf cent trente-huit.

139) Monsieur Louis-Jean-Constant MARTIN, ingénieur technicien, né à Villers-devant-Orval le neuf novembre mil neuf cent quinze, et son épouse Madame Simone-Marie-Thérèse-Emilienne-Ghislaine LECOMTE, sans profession, née à Nivelles le vingt-deux octobre mil neuf cent dix-neuf, demeurant ensemble à Forest-Bruxelles, 29, avenue Minerve, mariés sous le régime de la communauté légale de biens à défaut de contrat de mariage.

140) Monsieur Marcel-Victor-Joseph-Ghislain COLLARD, expert-comptable, né à Flérennes le cinq septembre mil neuf cent huit, et son épouse Madame Julienne GLINEUR, née à Dour, le neuf mars mil neuf cent dix-sept, demeurant ensemble à Woluwe-Saint-Lambert, 15, avenue de Juillet, mariés sous le régime de la communauté légale de biens à défaut de contrat de mariage.

141) Monsieur Lodewijk-Constant-Hendrik-Frans HUTSEBAUT, officier retraité, né à Mechelen, le vingt-deux février mil huit cent quatre-vingt-sept, et son épouse Madame Stephanie-Romania VERGAERDE, sans profession, née à Gentbrugge, le vingt-neuf septembre mil huit cent quatre-vingt-sept, demeurant ensemble à Koekelberg, 10, boulevard Louis Mettewie.

142) Monsieur Rijkaart-Pieter-Lodewijk HUTSEBAUT, rédacteur à la S.N.C.B., né à Brugge, le dix-sept octobre mil neuf cent vingt, divorcé d'avec Madame Raphaëlle EGGERMONT, demeurant à Koekelberg, 10, boulevard Louis Mettewie.

143) Monsieur Arnost MOSKOVIC, commerçant, né à Szőlös (Hongrie) le vingt-neuf janvier mil neuf cent trente-trois, et son épouse Madame Jeannine-Elisabeth HENDRICKX, sans profession, née à Ixelles, le neuf

de Waterloo, 601A, mariés sous le régime de la communauté légale de biens à défaut de contrat de mariage.

144) Madame Marie-Louise RICHOUX, sans profession, née à Cudessart, le vingt-cinq septembre mil neuf cent cinq, demeurant à Bruxelles-Deuxième District, 11, avenue Edouard Kufferath, veuve de Monsieur Gaston-François-Louis HUART.

145) Monsieur Louis-César DE VRIENDT, pensionné, né à Saint-Josse-ten-Noode, le six juin mil neuf cent deux, et son épouse Madame Germania-Joanna-Louisa MANNAERT, sans profession, née à Anderlecht, le cinq juin mil neuf cent deux, demeurant à Uccle, 15, Ancien Dieweg, mariés sous le régime de la communauté légale de biens à défaut de contrat de mariage.

146) Monsieur Séraphin-Firmin-Louis DE VRIENDT, professeur, né à Uccle, le vingt-cinq juin mil neuf cent vingt-neuf, et son épouse Madame Marie-Jeanne-Clémentine DE MAN, professeur, née à Uccle, le vingt-six novembre mil neuf cent vingt-neuf, demeurant ensemble à Molenbeek-Saint-Jean, 14, rue du Gulden Bodem, mariés sous le régime de la séparation de biens suivant contrat de mariage reçu par le notaire Paul Vannoorbeek à Molenbeek-Saint-Jean, le vingt-quatre mars mil neuf cent cinquante-quatre.

147) Monsieur René-Jean-Mathieu-Gabriel PIRET-GERARD, procureur d'Etat, né à Forest-Bruxelles, le six février mil neuf cent vingt-trois, et son épouse Madame Monique-Evariste-Justine-Ghislaine FONTAINE, sans profession, née à Rochefort, le vingt-neuf avril mil neuf cent vingt-huit, demeurant ensemble à Jambes 17, avenue Bovesse, mariés sous le régime de la séparation de biens avec adjonction d'une communauté réduite aux acquêts, suivant contrat de mariage reçu par le notaire Victor Delvaux à Jambes, le vingt-cinq novembre mil neuf cent cinquante.

148) Monsieur Louis-Michel-Arsène ALLARDIN, inspecteur commercial, né à Lier, le vingt-un décembre mil neuf cent cinq, et son épouse Madame Simonne-Marie-Sidonie LENOIR, sans profession, née à Etterbeek, le six mars mil neuf cent quinze, demeurant ensemble à Woluwe-Saint-Lambert, 265, avenue de Broqueville, mariés sous le régime de la séparation de biens pure et simple, suivant contrat de mariage, reçu par le notaire Jacques Richir à Bruxelles, le seize mai mil neuf cent quarante-sept.

149) Monsieur Roger-Ursmar HERMAN, chef de service, né à Marche-lez-Ecaussinnes, le trente avril mil neuf cent vingt-un et son épouse Madame Germaine-Marie-Juliette TISMAN, sans profession, née à Forest-Bruxelles, le vingt-un septembre mil neuf cent vingt-deux, demeurant ensemble à Anderlecht, 225, avenue d'Etterbeek, mariés sous le régime de la séparation de biens avec adjonction d'une société réduite aux acquêts, suivant contrat de mariage, reçu par le notaire Maurice Gérard à Anderlecht, le treize octobre mil neuf cent quarante-cinq.

150) Monsieur Joseph-Léon-Pierre PARIJS, dite PARYS, conducteur, né à Antwerpen, le sept janvier mil neuf cent vingt-neuf, et son épouse Madame Maria-Magdalena VAN HERCK, sans profession, née à Herselt, le huit janvier mil neuf cent vingt-huit, demeurant ensemble à Edegem, Smoldersblokstraat, 1, mariés sous le régime de la communauté légale de biens à défaut de contrat de mariage.



H 898151

DIXIÈME ROLE

Handwritten signature or initials.

151) Monsieur Clovis DEBRULLE, ingénieur, né à Binche le vingt janvier mil neuf cent quatorze et son épouse Madame Elisabeth-Marie-Louise GHISBAIN, sans profession, née à Estinnes-au-Mont, le premier février mil neuf cent seize, demeurant ensemble à Tubize, 49, rue de Bruxelles, mariés sous le régime de la communauté réduite aux acquêts, suivant contrat de mariage reçu par le notaire Louis Bertaux à Mons le vingt-quatre juin mil neuf cent trente-neuf, sans clause prescriptive à la capacité civile de l'épouse, ni clause d'emploi ou de remploi obligatoire pour les tiers.

152) Mademoiselle Raymonde-Mademoiselle-Marie VERHEYDEN, kinés-therapeute, née à Bruxelles, le onze septembre mil neuf cent quarante, célibataire, demeurant à Ganshoren, 98, avenue des Cloîtres Nationales.

153) Monsieur Jean-Jules-Louis-Joseph DRABS, négociant en produits chimiques, né à Saint-Gilles-Bruxelles, le dix-sept février mil neuf cent huit et son épouse Madame Marcelle-Zélie-Camille NOTTET, sans profession, née à Huy, le neuf mai mil neuf cent quinze, demeurant ensemble à Molenbeek-Saint-Jean, 85, avenue de la Liberté, mariés sous le régime de la communauté légale de biens à défaut de contrat de mariage.

154) Madame Virginie BLAUEN, directrice honoraire d'école, née à Nancy (France) le huit juillet mil huit cent quatre-vingt-cinq, veuve non remariée de Monsieur Arthur DUMORTIER, demeurant à Schaerbeek, 20, place Jamblinne de Meux.

155) Monsieur Albert-Alexandre DE JONGE, magasinier retraité, né à Molenbeek-Saint-Jean, le quatre décembre mil huit cent quatre-vingt-seize et son épouse Madame Alice DEBBAUT, sans profession, née à Molenbeek-Saint-Jean, le premier octobre mil neuf cent deux, demeurant ensemble à Molenbeek-Saint-Jean, 43, rue de Courtrai, mariés sous le régime de la communauté légale de biens à défaut de contrat de mariage.

156) Monsieur Raphaël-Adolphe-Laurent-Jules PIRET-GERARD, radiologue, né à Forest-Bruxelles, le vingt-deux février mil neuf cent vingt-un, et son épouse Madame Francine-Marie-Henriette-Ghislaine NEMERY, sans profession, née à Namur, le vingt-quatre juin mil neuf cent vingt-trois, demeurant ensemble à Auvélais, 50, rue Docteur Romedenne; mariés sous le régime de la communauté réduite aux acquêts, suivant contrat de mariage reçu par le notaire Guy de Franquen à Namur, le vingt-sept juillet mil neuf cent quarante-six.

157) Monsieur Albertus-Remigius DE CLERCQ, commerçant, née à Ooike, le huit août mil neuf cent seize, et son épouse Madame Emma-Léa T'JOEN, sans profession, née à Bruxelles, le cinq juin mil neuf cent vingt-un, demeurant ensemble à Woluwe-Saint-Pierre, avenue Louis Gribaumont, 27, mariés sous le régime de la communauté légale de biens suivant contrat de mariage reçu par le notaire Arthur Verlayen, à Eine, le vingt-cinq mai mil neuf cent quarante-cinq.

158) Monsieur Albert POSSENIER, poissonnier, né à Bruxelles, le trois août mil neuf cent un, et son épouse Madame Augusta DEKLEYN, sans profession, née à Bruxelles, le vingt-quatre juin mil neuf cent quinze, demeurant ensemble à Bruxelles, 136, chaussée d'Etterbeek, mariés sous le régime de la communauté de biens à défaut de contrat de mariage.



H 838150

ancien rôle,

P.S.

hw

159) Monsieur Daniel-Désiré WILLER, commerçant, né à Molenbeek-Saint-Jean, le dix-sept novembre mil neuf cent vingt-quatre, et son épouse Madame Louisa-Henriette COSTER, sans profession, née à Bruxelles, le quatorze mars mil neuf cent vingt-huit, demeurant ensemble à Koekelberg, 387, avenue de la Basilique, mariés sous le régime de la communauté légale de biens à défaut de contrat de mariage.

160) Monsieur Philippe-Jean WILLER, commerçant, né à Bruxelles, le deux février mil neuf cent quinze, et son épouse Madame Anna-Maria-Cornélia DE JONCKHEERE, sans profession, née à Staden, le quinze janvier mil neuf cent vingt-trois, demeurant ensemble à Anderlecht, 15, rue Grisar, mariés sous le régime de la communauté légale de biens à défaut de contrat de mariage.

161) Monsieur René-Joseph-Louis STEINRUCKE, sans profession, né à Ixelles, le vingt-huit janvier mil neuf cent quatorze, et son épouse Madame Marie-Madeleine SCHEERS, sans profession, née à Gaasbeek, le sept juillet mil neuf cent vingt-quatre, demeurant ensemble à Auderghem, 17, avenue Henri Schoofs, mariés sous le régime de la communauté réduite aux acquêts suivant contrat de mariage, reçu par le notaire Henri Jacobs, ayant résidé à Forest-Bruxelles, le vingt-trois juin mil neuf cent quarante-trois.

162) Monsieur Jean-Louis-Ghislain BAILLY, inspecteur de commerce, né à Bouffloulx, le dix-huit septembre mil neuf cent trente-trois, et son épouse Madame Jacqueline-Marie-Flavis DEVISCH, représentante, née à Blankenberge, le dix-huit janvier mil neuf cent trente-trois, demeurant ensemble à Berchem-Sainte-Agathe, 62, avenue de la Basilique, mariés sous le régime de la séparation de biens avec adjonction d'une communauté réduite aux acquêts, suivant contrat de mariage reçu par le notaire Georges Van Caillie à Brugge, le cinq avril mil neuf cent cinquante-huit.

163) Monsieur Norbert-Jean MERTENS, chef comptable, né à Anderlecht, le trente-un octobre mil neuf cent trente-quatre, époux de Madame Nelly DEROME, demeurant à Elisabethville (République Démocratique du Congo) 1.065, avenue Fulbert Yulu.

164) Monsieur Charles-Jean-Auguste PIETERS, employé, né à Molenbeek-Saint-Jean, le six septembre mil neuf cent treize, et son épouse Madame Maria-Sidonia DE RIDDER, sans profession, née à Opwijk, le vingt septembre mil neuf cent onze, demeurant à Molenbeek-Saint-Jean, 252, rue Ossaeghem, mariés sous le régime de la communauté légale de biens à défaut de contrat de mariage.

165) Monsieur Gaston-Camilus-Louis HEUGHEBAERT, industriel, né à Wingene, le dix-neuf mai mil neuf cent quatre, et son épouse Madame Germania-Clothilde STRUELENS, sans profession, née à Sint-Goriks-Oudenhove, le quinze septembre mil neuf cent quatorze, demeurant ensemble à Saint-Gilles-Bruxelles, 187, rue Emile Féron, mariés sous le régime de la communauté légale de biens à défaut de contrat de mariage.

166) Mademoiselle Joséphine JEANTY, employée, née à Martelan-ge, le quinze juillet mil neuf cent quatorze, célibataire, demeurant à Woluwe-Saint-Pierre, 60, rue Bemel.

167) Monsieur Raymond-Charles-Pierre-François BOLUS, rece-

veur de l'Enregistrement et des Domaines, né à Ramegnies-Chin, le dix-huit août mil neuf cent six, et son épouse Madame Marie-Madeleine-Ghislaine ECREPONT, sans profession, née à Templeuve, le quinze août mil neuf cent huit, demeurant à Templeuve, 101, rue de Roubaix, mariés sous le régime de la communauté réduite aux acquêts, suivant contrat de mariage, reçu par le notaire Edmond Renson, ayant résidé à Templeuve, le dix-huit janvier mil neuf cent trente-six.

168) Madame Isabella-Marguerite FUNCK, commerçante, née à Ixelles, le cinq janvier mil neuf cent vingt-neuf, demeurant à Bruxelles, rue du Lombard, 6.

169) Monsieur Roger-Henri-Julien VERZELE, agent en douane, né à Mouscron, le six juillet mil neuf cent vingt-sept, et son épouse Madame Ginette-Elodie-Paulette OPSOMMER, sans profession, née à Mouscron, le quatre juillet mil neuf cent trente, demeurant ensemble à Quiévrain, 91, rue de Valenciennes, mariés sous le régime de la communauté universelle suivant contrat de mariage reçu par le notaire Busschaert à Mouscron, le vingt-quatre juin mil neuf cent cinquante-deux.

170) Monsieur Louis-Alfred-Pierre BROUET, agent de sociétés, né à Courcelles, le six novembre mil neuf cent vingt-trois, et son épouse Madame Alice-Maria RAQUET, sans profession, née à Sart-les-Spa, le huit décembre mil neuf cent dix-neuf, demeurant ensemble à Sart-les-Spa, mariés sous le régime de la communauté légale de biens à défaut de contrat de mariage.

171) Monsieur Jean BERGMANS, déclarant en douanes, né à Molenbeek-Saint-Jean, le trois septembre mil neuf cent dix-neuf, et son épouse Madame Germaine-Pauline SALMON, employée, née à Molenbeek-Saint-Jean, le treize août mil neuf cent vingt, demeurant ensemble à Molenbeek-Saint-Jean, 132, rue de l'Indépendance, mariés sous le régime de la communauté légale de biens suivant contrat de mariage, reçu par le notaire Robert Lagae à Jette, le sept novembre mil neuf cent quarante-deux.

172) Monsieur Henri-Guillaume PEVENAGE, employé, né à Koekelberg, le douze février mil neuf cent huit et son épouse Madame Mariette-Thérèse-Jeanne WAUTHY, employée, née à Molenbeek-Saint-Jean, le huit mai mil neuf cent douze, demeurant ensemble à Molenbeek-Saint-Jean, 22, rue de l'Ecole, mariés sous le régime de la communauté réduite aux acquêts, suivant contrat de mariage, reçu par le notaire Maurice Gerard à Anderlecht, le cinq août mil neuf cent trente-six.

173) Monsieur Hector MARCUS, employé, né à Bruxelles le cinq décembre mil neuf cent treize, et son épouse Madame Renée-Jeanne-Joséphine KESTEMONT, sans profession, née à Ixelles le vingt-neuf février mil neuf cent seize, demeurant ensemble à Molenbeek-Saint-Jean, avenue de la Brigade Piron, 100, mariés sous le régime de la communauté légale de biens à défaut de contrat de mariage.

174) Monsieur Reb-Elisé MARECHAL, représentant de commerce, né à Quenast le deux juillet mil neuf cent trente-trois, divorcé, demeurant à Etterbeek, 8, rue Cardinal Lavigerie.

175) Mademoiselle Lucienne-Marguerite-Léonie VAN GEET, employée, comptométrice, née à Charleroi, le vingt-sept avril mil neuf cent dix-huit, célibataire, demeurant à Anderlecht, 45, rue Jean Morjau.



H 898149

Signature
Ry
hw

176) Madame Josette VAN ROY, sans profession, née à Forest-Bruxelles, le trois septembre mil neuf cent vingt-quatre, épouse de Monsieur Marcel-Louis-Antoine WAUTHIER, dessinateur, né à Anderlecht, le cinq mars mil neuf cent quinze, demeurant à Anderlecht, 17, boulevard de la Grande Ceinture; mariée sous le régime de la séparation de biens suivant contrat de mariage reçu par le notaire Raoul Nols à Berchem-Sainte-Agathe, le vingt-trois avril mil neuf cent cinquante-un.

177) Madame Marie-Henriette DEMEUTTER, sans profession, née à Antwerpen, le vingt-huit avril mil neuf cent vingt-deux, épouse de Monsieur Georges-Adelin MAHIEU, demeurant à Bruxelles, 113, boulevard Maurice Lemonnier, mariée sous le régime de la séparation de biens pure et simple suivant contrat de mariage reçu par le Notaire Gustave Van Assche, ayant résidé à Molenbeek-Saint-Jean, le vingt-quatre février mil neuf cent quarante-sept.

178) Madame Yvonne-Hélène-Aline DESHORME, sans profession, née à Chimay, le vingt-cinq novembre mil neuf cent neuf, veuve de Monsieur Max-Eugène-Joseph MOUSTY, demeurant à Woluwé-Saint-Lambert-Bruxelles, 299, rue François Gay.

179) Monsieur Jean-Ghislain-Joseph-Victoire-Gaston-Jules SENTRON, commerçant, né à Perwez, le dix-sept mars mil neuf cent dix, et son épouse Madame Yvonne-Marie-Félicie-Ghislaine HENSENDORFFER, sans profession, née à Jodoigne, le dix-sept novembre mil neuf cent quatorze, demeurant ensemble à Gembloux, 77, avenue de la Station; mariés sous le régime de la séparation de biens avec communauté d'acquêts, suivant contrat de mariage reçu par le notaire Paul Dubost à Bruxelles, le vingt-neuf juillet mil neuf cent trente-six.

180) Madame Johanna-Josephina-Maria VAN DEN OUDENHOVEN, sans profession, née à Antwerpen, le vingt-six novembre mil neuf cent deux, veuve de Monsieur Emilius-Franciscus-Mathildis JANSSEN, demeurant à Antwerpen, Van Diepenbeeckstraat, 97.

181) Monsieur Felix-Jean ADAMS, commissaire adjoint de police, né à Leuven, le vingt-neuf avril mil neuf cent vingt et un, et son épouse Madame Josephine-Louise JANSSEN, sans profession, née à Antwerpen, le vingt-six avril mil neuf cent vingt-sept, demeurant ensemble à Molenbeek-Saint-Jean, 42, rue de la Cavatine, mariés sous le régime de la communauté universelle de biens suivant contrat de mariage reçu par le notaire Auguste Van Olmen à Brecht, le treize juin mil neuf cent quarante-neuf.

182) Monsieur Robert-Walter VANMOERBEKE, directeur commercial, né à Bruxelles, le vingt-cinq septembre mil neuf cent dix-neuf et son épouse Madame Fernande-Lucie-Jeanne DUFIEF, sans profession, née à Saint-Josse-ten-Noode, le sept février mil neuf cent vingt-un, demeurant ensemble à Kortrijk, 24, steenweg op Heule, mariés sous le régime de la séparation de biens avec société d'acquêts suivant contrat de mariage reçu par le notaire Jean-Maurice De Doncker, à Bruxelles, le huit mai mil neuf cent quarante-sept.

183) Madame Hinda-Zysla GOTHELF, commerçante, née à Waver-Varsovie (Pologne) le vingt-cinq septembre mil neuf cent huit, veuve non remariée de Monsieur Bernard ROZENBERG, demeurant à Anderlecht, 37, rue Limnander.

184) Monsieur Guy-Victor-Joseph ISERENTANT, comptable, né à Lisala (Republique du Congo) le vingt-huit décembre mil neuf cent trente-six et son épouse Madame Denise-Marie-Louise DEVESSE, assistante sociale, née à Auderghem, 111, chaussée de Tervueren, mariés sous le régime de la communauté réduite aux acquêts suivant contrat de mariage reçu par le notaire Emile Timmermans à Woluwé-Saint-Lambert, le dix-neuf mai mil neuf cent soixante-deux.

185) Madame Sarah-Maximienne KAPPLER, sans profession, veuve de Monsieur Emile MOUSTY, née à Laeken, le dix-neuf novembre mil huit cent quatre-vingt-cinq, demeurant à Woluwé-Saint-Lambert, 50, rue Jean-Baptiste Timmermans.

186) Monsieur René-Franciscus BRECKX, sans profession, né à Baarddegem, le vingt-deux décembre mil huit cent nonante-neuf, et son épouse Madame Maria-Ferdinanda PEVENAGE, sans profession, née à Ninove, le quatorze mai mil huit cent nonante-sept, demeurant ensemble à Ninove, Edmond De Deynstraat, 7; mariés sous le régime de la communauté légale de biens à défaut d'avoir fait un contrat de mariage.

187) Monsieur Jean MATTHYS, garnisseur, né à Berchem-Sainte-Agathe, le premier septembre mil neuf cent quatre, et son épouse Madame Marie-Louise JACOBS, sans profession, née à Attenrode-Wever, le vingt juin mil neuf cent et cinq, demeurant ensemble à Berchem-Sainte-Agathe, Strijdersstraat, 87, mariés sous le régime de la communauté légale de biens à défaut d'avoir fait de contrat de mariage.

188) Monsieur Henri-Ernest-Olivier MARTIN, ingénieur chimiste, né à Saint-Hubert, le onze juillet mil neuf cent vingt-six, et son épouse Madame Simonne-Leontine-Henriette DRUART, sans profession, née à Strepv Bracquegnies, le cinq mai mil neuf cent vingt-six, demeurant ensemble à Berchem-Sainte-Agathe, 68, avenue de l'Hôpital Français; mariés sous le régime de la communauté réduite aux acquêts suivant contrat de mariage reçu par le notaire Timmermans à Berchem-Sainte-Agathe, le quatorze septembre mil neuf cent soixante-trois.

189) Monsieur Lechka dit Léon SAVELEN, employé de commerce, né à Khajevate (Russie) le vingt et un novembre mil neuf cent vingt-sept, et son épouse Madame Gilberte-Antoinette-Louise GERMIS, sans profession, née à Ixelles, le douze septembre mil neuf cent trente, demeurant ensemble à Molenbeek-Saint-Jean, rue de la Sérénade, numéro 21.

En vertu d'un mandat inséré dans leur acte de vente ci-après mentionné.

Lesquels comparants formant la totalité des propriétaires de l'immeuble ci-après décrit, ont, préalablement à la modification de l'acte de base ci-après rappelé, exposé ce qui suit :

EXPOSE PREALABLE

1) Ladite société "ENTREPRISES AMELINCKX" a acquis, suivant acte reçu par le notaire soussigné, Maître Verbist, à l'intervention du notaire Aeby à Antwerpen, le vingt-trois février mil neuf cent soixante-cinq, transcrit au cinquième bureau des hypothèques à Bruxelles, le onze mars

mil neuf cent soixante-cinq, volume 3.213 numéro 7, la fraction indivise de sept cent cinquante/millièmes du terrain ci-après décrit ainsi que le droit réel de construire sur ledit terrain, savoir:

COMMUNE DE MOLENBEEK-SAINT-JEAN

Un terrain à bâtir à l'angle du boulevard Louis Mettwie et de la chaussée de Gand et tenant au fond à la rue des Béguines, contenant d'après titre cinquante-cinq ares quatre-vingt-deux centiares, soixante-quatre décimètres carrés, cadastré section D, numéro 295/i/2 (antérieurement numéro 295/H/2 et partie des numéros 294/H, 54/E et 293/O) pour une contenance de cinquante-cinq ares quatre-vingt-deux centiares, tenant au nord à la chaussée de Gand, à l'est à Alfons Van Assche, la Commune de Molenbeek-Saint-Jean, Emilius Ginis, Auguste Willems, Petrus Eyllenbosch et Benoit De Leeuw, au sud à la rue des Béguines, à l'ouest au boulevard Louis Mettwie.

2) Elle a conçu le projet d'ériger un complexe d'immeubles à appartements multiples.

3) Ce complexe a été placé sous le régime de la copropriété aux termes de l'acte de base avec règlement de copropriété reçu par le notaire Verbiat soussigné, le huit avril mil neuf cent soixante-cinq, transcrit au cinquième bureau des hypothèques à Bruxelles, le vingt-six avril suivant, volume 3221 numéro 3.

4) Suivant ledit acte de base, la société "ENTREPRISES AMELINCKX" s'est réservé le droit de modifier le nombre de l'ensemble des quotités attribuées. Étant donné que la répartition faite audit acte de base était à considérer comme provisoire par le fait que la société "Entreprises Amelinckx" pourrait obtenir éventuellement des autorités compétentes l'autorisation d'ériger un étage en plus.

5) Que toutes ces opérations ont été faites par la société de personnes à responsabilité limitée "ENTREPRISES AMELINCKX" à Antwerpen; que ladite société a été transformée en société anonyme, suivant acte reçu par le notaire Paul Smet à Antwerpen, le vingt-neuf décembre mil neuf cent soixante-cinq, acte non transcrit et dont question ci-dessus.

6) Les appartements, caves et emplacements pour voiture ont été vendus à ce jour aux personnes prénommées, savoir:

1- L'appartement M.2 du Bâtiment Central, la cave 67 et l'emplacement pour voiture n° 8 à Monsieur et Madame LEAUCOUR-BLANCKART, suivant acte reçu par les notaires soussignés, le onze mai mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le treize mai mil neuf cent soixante-cinq, volume 3231 numéro 22.

2- L'appartement P.12 du Bâtiment Central, et la cave 127 à Madame Veuve RDTKOPF-BLASBAND, suivant acte reçu par les notaires soussignés, le onze mai mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le treize mai mil neuf cent soixante-cinq, volume 3231 numéro 23.

3- L'appartement R.12 du Bâtiment Central, et la cave 126 à Monsieur et Madame VRYDAG-PEETERS, suivant acte reçu par les notaires soussignés, le onze mai mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le treize mai mil neuf cent soixante-cinq, volume 3231 numéro 24.

4- L'appartement Q.4 du Bâtiment Central, et la cave 139 à Monsieur et Madame VAN MOER-SOPHIE, suivant acte reçu par les notaires soussignés, le onze mai mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le treize mai mil neuf cent soixante-cinq, volume 3244 numéro 9.

Troisième rôle

P
D
G
H

- 5- L'appartement S.7 du Bâtiment Central à Monsieur et Madame UBELSKI-BERGER, suivant acte reçu par les notaires soussignés, le douze mai mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le treize mai mil neuf cent soixante-cinq, volume 3144 numéro 10.
- 6- L'appartement N.2 du Bâtiment Central à Madame LEFEVERE, suivant acte reçu par les notaires soussignés, le douze mai mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le treize mai mil neuf cent soixante-cinq, volume 3244 numéro 11.
- 7- L'appartement N.7 du Bâtiment Central, et la cave 124 à Monsieur et Madame FISCHER-VANCRAYWINKEL, suivant acte reçu par les notaires soussignés, le quatorze mai mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le vingt-huit juin mil neuf cent soixante-cinq, volume 3267 numéro 2.
- 8- L'appartement M.5 du Bâtiment Central, et la cave 121 à Monsieur et Madame MARTIN-GOEYVAERTS, suivant acte reçu par les notaires soussignés, le quatorze mai mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le vingt-huit juin mil neuf cent soixante-cinq, volume 3267 numéro 1.
- 9- L'appartement R.8 du Bâtiment Central, et la cave 122 à Monsieur et Madame BRACK-VANMECHELEN, suivant acte reçu par les notaires soussignés le quatorze mai mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le vingt-huit juin mil neuf cent soixante-cinq, volume 3266 numéro 15.
- 10- L'appartement H.7 du Bâtiment Central, et les caves 18 et 19 Monsieur et Madame DRICOT-LESEUL, suivant acte reçu par les notaires soussignés, le quatorze mai mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le vingt-huit juin mil neuf cent soixante-cinq, volume 3266 numéro 14.
- 11) L'appartement I.8 du Bâtiment Central, et la cave 24 à Madame QUINOT-VAN de VONDEL, suivant acte reçu par les notaires soussignés, le quatorze mai mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le vingt-huit juin mil neuf cent soixante-cinq, volume 3266 numéro 13.
- 12) L'appartement E.4 du Bâtiment Central, et la cave 21 à Monsieur et Madame POLOME-VERHULST, suivant acte reçu par les notaires soussignés, le quatorze mai mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le vingt-huit juin suivant, volume 3266 numéro 12.
- 13) L'appartement L.8 du Bâtiment Central, et la cave 26 à Monsieur et Madame D'HONDT-EVERAERTS, suivant acte reçu par les notaires soussignés, le quatorze mai mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le vingt-huit juin mil neuf cent soixante-cinq, volume 3267 numéro 3.
- 14) L'appartement M.3 du Bâtiment Central, la cave 130 et l'emplacement pour voiture numéro 28 à Monsieur et Madame CAMBIER-RBRUGGHE, suivant acte reçu par les notaires soussignés le vingt-huit juin mil neuf cent soixante-cinq, volume 3266 numéro 11.
- 15) L'appartement L.11 du Bâtiment Central, la cave 149 et l'emplacement pour voiture numéro 26 à Monsieur et Madame BARTHELEERS, suivant acte reçu par les notaires soussignés, le dix-sept mai mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le vingt-huit juin mil neuf cent soixante-cinq, volume 3267 numéro 4.
- 16) L'appartement R.4 du Bâtiment Central, et la cave 65 à Mademoiselle LEFEVRE, suivant acte reçu par les notaires soussignés le sept mai mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le vingt-huit juin

quatorze mai
mil neuf cent
soixante-cinq,
transcrit
Renvoi approuvé,

quatorzième rôle,

P
D
hu

- mil neuf cent soixante-cinq, volume 3267 numéro 6.
- 17) L'appartement L.3 du Bâtiment Central, et la cave 141 à Mademoiselle STEVENS, suivant acte reçu par les notaires soussignés le dix-sept mai mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le vingt-huit juin mil neuf cent soixante-cinq, volume 3266 numéro 7.
- 18) L'appartement F.10 du Bâtiment Central, la cave 8 et l'emplacement pour voiture numéro 64 à Monsieur et Madame TOURNAY-TONNEAUX, suivant acte reçu par les notaires soussignés, le dix-sept mai mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le vingt-huit juin mil neuf cent soixante-cinq, volume 3266 numéro 8.
- 19- L'appartement D.8 du Bâtiment Central, et la cave 75 à Monsieur et Madame VAN CRAENENBROECK-JACOBS, suivant acte reçu par les notaires soussignés le dix-sept mai mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le vingt-huit juin mil neuf cent soixante-cinq, volume 3266 numéro 9.
- 20) L'appartement D.3 du Bâtiment Central, et la cave 27 à Monsieur et Madame SOULIE-CECCO, suivant acte reçu par les notaires soussignés le dix-sept mai mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le vingt-huit juin mil neuf cent soixante-cinq, volume 3267 numéro 5.
- 21) L'appartement L.10 du Bâtiment Central, la cave 3 et l'emplacement pour voiture numéro 7 à Monsieur et Madame DEVEDELEER-HERAUT, suivant acte reçu par les notaires soussignés le dix-huit mai mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le vingt-huit juin mil neuf cent soixante-cinq, volume 3266 numéro 1.
- 22) L'appartement N.8 du Bâtiment Central, et la cave 120 à Monsieur et Madame BAS-WOLFF, suivant acte reçu par les notaires soussignés le dix-huit mai mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le vingt-huit juin mil neuf cent soixante-cinq, volume 3266 numéro 2.
- 23) Le Studio K.7 du Bâtiment Central et la cave 117 à Mademoiselle RORIVE, suivant acte reçu par les notaires soussignés, le dix-huit mai mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le vingt-huit juin mil neuf cent soixante-cinq, volume 3266 numéro 3.
- 24) L'appartement P.5 du Bâtiment Central, la cave 152 et l'emplacement pour voiture numéro 35 à Monsieur et Madame TIHANGE-AREND, suivant acte reçu par les notaires soussignés, le dix-huit mai mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le vingt-huit juin mil neuf cent soixante-cinq, volume 3266 numéro 4.
- 26) L'appartement H.4 du Bâtiment Central, la cave 71 et l'appartement H.8 du Bâtiment Central à Monsieur et Madame EDRICH-VAN AUDENHOVE, suivant acte reçu par les notaires soussignés, le dix-huit mai mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le vingt-huit juin mil neuf cent soixante-cinq, volume 3266 numéro 5.
- 27) L'appartement N.9 du Bâtiment Central, la cave 153 et l'emplacement pour voiture numéro 37 à Mademoiselle HOCHSTRASS, suivant acte reçu par les notaires soussignés le dix-huit mai mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le vingt-huit juin mil neuf cent soixante-cinq, volume 3266 numéro 6.

28) L'appartement Q.8 du Bâtiment Central, et la cave 119 à Monsieur et Madame VAN BRAEKEL-VAN GELUWE et Madame MAHIEU-VAN BRAEKEL, suivant acte reçu par les notaires soussignés, le dix-huit mai mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le vingt-huit juin mil neuf cent soixante-cinq, volume 3267 numéro 7.

29) L'appartement Q.9 du Bâtiment Central, et la cave 118 à Madame MAHIEU-VAN BRAEKEL, suivant acte reçu par les notaires soussignés le dix-huit mai mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le vingt-huit juin mil neuf cent soixante-cinq, volume 3267 numéro 8.

30) L'appartement N.6 du Bâtiment Central, et la cave 17 à Monsieur et Madame WANTENS-GORIS, suivant acte reçu par les notaires soussignés le dix-huit mai mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le vingt-huit juin mil neuf cent soixante-cinq, volume 3267 numéro 9.

31) L'appartement P.11 du Bâtiment Central, la cave 163 et l'emplacement pour voiture 24 à Mademoiselle VERCAEMPT, suivant acte reçu par les notaires soussignés, le dix-neuf mai mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le vingt-huit juin mil neuf cent soixante-cinq, volume 3267 numéro 10.

32) L'appartement O.2 du Bâtiment Central, la cave 135 et l'emplacement pour voiture 22 à Monsieur et Madame DELCOURT-DEBUSSCHE, suivant acte reçu par les notaires soussignés, le dix-neuf mai mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le vingt-huit juin mil neuf cent soixante-cinq, volume 3267 numéro 11.

33) L'appartement C.2 du Bâtiment Central à Monsieur et Madame WYMEERSCH-VANDERVORST, suivant acte reçu par les notaires soussignés, le vingt-un mai mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le vingt-huit juin mil neuf cent soixante-cinq, volume 3267 numéro 12.

34) L'appartement H.10 du Bâtiment Central, à Monsieur et Madame CORDEMANS-NAZZAL, suivant acte reçu par les notaires soussignés le vingt-un mai mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le vingt-huit juin mil neuf cent soixante-cinq, volume 3267 numéro 13.

35) L'appartement Q.12 du Bâtiment Central, et la cave 136 à Madame CHATEL, suivant acte reçu par les notaires soussignés, le vingt-un mai mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le sept juillet mil neuf cent soixante-cinq, volume 3275 numéro 8.

36) L'appartement J.8 du Bâtiment Central, la cave 14 et l'emplacement pour voiture 61 à Monsieur et Madame MOREELS-DE GREVE, suivant acte reçu par les notaires soussignés, le vingt-quatre mai mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le sept juillet mil neuf cent soixante-cinq, volume 3275 numéro 7.

37) Le studio K.3 du Bâtiment Central, et la cave 69 à Mademoiselle TORRET, suivant acte reçu par les notaires soussignés le vingt-quatre mai mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le sept juillet mil neuf cent soixante-cinq, volume 3275 numéro 1.

38) Le Studio K.6 du Bâtiment Central, et la cave 68 à Madame ECONDE-LAMAGIE, suivant acte reçu par les notaires Emile Larchant à Uccle, Edgard Muylle à Saint-Josse-ten-Noode et Ludovic Verbist, soussigné, le vingt-neuf décembre mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le vingt-cinq janvier mil neuf cent soixante-six, volume 3351 numéro 34.

39) Les Studio's K.11 et K.12 du Bâtiment Central, à Madame HAGENS, suivant acte reçu par les notaires soussignés, le vingt-quatre mai mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le sept juillet mil neuf cent soixante-cinq, volume 3275 numéro 3.

40) L'appartement Q.10 du Bâtiment Central, et la cave 116 à Monsieur et Madame VAN BRAEKEL-BRAL, suivant acte reçu par les notaires soussignés, le vingt-quatre mai mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le sept juillet mil neuf cent soixante-cinq, volume 3275 numéro 6.

41) Les appartements H.6 et F.6 du Bâtiment Central, et les caves 29 et 30, à Monsieur et Madame FIEVETZ-ELOY, suivant acte reçu par les notaires soussignés, le vingt-huit mai mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le sept juillet mil neuf cent soixante-cinq, volume 3275 numéro 2.

42) Le Studio K.10 du Bâtiment Central, et la cave 28 à Monsieur et Madame FAMEREE-FIEVETZ, suivant acte reçu par les notaires soussignés, le vingt-huit mai mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le sept juillet mil neuf cent soixante-cinq, volume 3275 numéro 9.

43) L'appartement E.3 du Bâtiment Central, et l'emplacement pour voiture 20, à Monsieur et Madame PLASMAN-JAMINET, suivant acte reçu par les notaires soussignés, le vingt-huit mai mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le sept juillet mil neuf cent soixante-cinq, volume 3275 numéro 5.

44) Les appartements F.8 et G.8 du Bâtiment Central, les caves 22 et 23 et les emplacements pour voitures 11 et 12 à Mademoiselle SCHREUL, suivant acte reçu par les notaires soussignés à l'intervention du Notaire Maurice Masson, à Verviers, le vingt-huit mai mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le sept juillet mil neuf cent soixante-cinq, volume 3275 numéro 13.

45) L'appartement D.11 du Bâtiment Central, la cave 2 et l'emplacement pour voiture 5, à Monsieur et Madame TAYMANS-PAULUSSEN, suivant acte reçu par les notaires soussignés à l'intervention du notaire Pierre-Paul Stoop, à Saint-Gilles-Bruxelles, le vingt-huit mai mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le sept juillet mil neuf cent soixante-cinq, volume 3275 numéro 14.

46) L'appartement P.4 du Bâtiment Central, et la cave 138 à Monsieur et Madame DE SCHRIJVER-BOON, suivant acte reçu par les notaires soussignés à l'intervention du Notaire Marsel Knops à Bruxelles le vingt-huit mai mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le sept juillet mil neuf cent soixante-cinq, volume 3275 numéro 4.

47) L'appartement H.5 du Bâtiment Central, la cave 13 et l'emplacement pour voiture 6 à Monsieur et Madame PLASCH-VAN NEROM, suivant acte reçu par les notaires soussignés à l'intervention du notaire Marsel Knops à Bruxelles, le vingt-huit mai mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le huit juillet mil neuf cent soixante-cinq, volume 3275 numéro 23.

48) L'appartement J.12 du Bâtiment Central, et la cave 125 à Madame VANLOO-WECKK, suivant acte reçu par les notaires soussignés, le vingt-huit mai mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le neuf juillet mil neuf cent soixante-cinq, volume 3278 numéro 10.

Quatrième rôle,

P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z

49) L'appartement M.10 du Bâtiment Central, et la cave 140, à Monsieur et Madame MOTTE-DUPUIS, suivant acte reçu par les notaires soussignés, le vingt-huit mai mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le neuf juillet mil neuf cent soixante-cinq, volume 3278 numéro 11.

50) L'appartement H.11, les caves 164 et 165 et l'emplacement pour voiture 31, à Monsieur et Madame HERMANS-DESMET, suivant acte reçu par les notaires soussignés, le deux juin mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le sept juillet mil neuf cent soixante-cinq, volume 3276 numéro 8.

51) L'appartement J.14 du Bâtiment Central, la cave 66 et l'emplacement pour voiture 10, à Monsieur et Madame SEUTIN-HONNORE, suivant acte reçu par les notaires soussignés à l'intervention du notaire Jean Willocx à Saint-Gilles-Bruxelles, le deux juin mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le sept juillet mil neuf cent soixante-cinq, volume 3276 numéro 6.

52) L'appartement L.4 du Bâtiment Central, la cave 42 et l'emplacement pour voiture 58 à Monsieur et Madame BOGAERT-VALCKE-NIERS, suivant acte reçu par les notaires soussignés à l'intervention du notaire Jacques Evenepoel à Ninove, le deux juin mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le sept juillet mil neuf cent soixante-cinq, volume 3276 numéro 4.

53) L'appartement P.6 du Bâtiment Central, et la cave 115, à Monsieur et Madame BOSMANS-VANDERMERGEL, suivant acte reçu par les notaires soussignés à l'intervention du notaire Francis Wagemans à Saint-Gilles-Bruxelles, le deux juin mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le sept juillet mil neuf cent soixante-cinq, volume 3276 numéro 12.

54) L'appartement F.4 du Bâtiment Central, et la cave 73 à Madame CARETTE-LEBRUN, suivant acte reçu par les notaires soussignés, le deux juin mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le sept juillet mil neuf cent soixante-cinq, volume 3276 numéro 3.

55) L'appartement F.2 du Bâtiment Central, et la cave 74, à Monsieur et Madame GELAUDE-STEELANDT, suivant acte reçu par les notaires soussignés à l'intervention du notaire Francis Huylebrouck, à Bruxelles, le trois juin mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le sept juillet mil neuf cent soixante-cinq, volume 3276 numéro 1.

56) L'appartement H.12 du Bâtiment Central, et la cave 16 à Monsieur HALLEMANS, suivant acte reçu par les notaires soussignés le trois juin mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le sept juillet mil neuf cent soixante-cinq, volume 3275 numéro 16.

57) L'appartement R.10 du Bâtiment Central, et la cave 124, à Monsieur et Madame HANLET-BRICO, suivant acte reçu par les notaires soussignés à l'intervention du notaire Charles Devos à Ixelles, le trois juin mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le sept juillet mil neuf cent soixante-cinq, volume 3275 numéro 15.

58) L'appartement F.3 du Bâtiment Central, la cave 6 et l'emplacement pour voiture 60, à Monsieur et Madame BROECKAERTS-SCHEFFERMEYER, suivant acte reçu par les notaires soussignés à l'intervention du notaire Robert Philips à Koekelberg le trois juin mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le sept juillet mil neuf cent soixante-cinq, volume 3276 numéro 13.

59) L'appartement S.11 du Bâtiment Central, et la cave 114, à Monsieur et Madame OPPEZZI-HOLSBECKS, suivant acte reçu par les notaires soussignés à l'intervention du notaire Robert Lagae à Jette, le trois juin mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le sept juillet mil neuf cent soixante-cinq, volume 3276 numéro 2.

60) Le Studio K.4 du Bâtiment Central, et la cave 20 à Madame RILLAERTS-PEETERS, suivant acte reçu par les notaires soussignés à l'intervention du notaire Roger Dekoster à Bruxelles, le huit juin mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le sept juillet mil neuf cent soixante-cinq, volume 3275 numéro 11.

61) L'appartement N.10 du Bâtiment Central, et la cave 64, à Monsieur et Madame CARTAGE-RUBEN, suivant acte reçu par les notaires soussignés à l'intervention du notaire Constant Timmermans à Schaerbeek, le dix juin mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le sept juillet mil neuf cent soixante-cinq, volume 3276 numéro 11.

62) L'appartement D.10 du Bâtiment Central, et la cave 70 à Monsieur et Madame NASSEN-SCHRAETS, suivant acte reçu par les notaires soussignés, le dix juin mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le sept juillet mil neuf cent soixante-cinq, volume 3275 numéro 10.

63) L'appartement N.4 du Bâtiment Central, à Madame LARSI-MONT-FLAMENT, suivant acte reçu par les notaires soussignés à l'intervention du notaire Charles Monnoyer à Bruxelles, transcrit le sept juillet suivant volume 3276 numéro 5.

64) L'appartement O.7 du Bâtiment Central, et la cave 63, à Madame STEPPE-BRUENS, suivant acte reçu par les notaires soussignés à l'intervention du notaire Jean-Paul Hogenkamp à Jette le dix juin mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le sept juillet suivant volume 3276 numéro 7.

65) L'appartement P.7 du Bâtiment Central, et la cave 123 à Monsieur et Madame ALLO-SMETS, suivant acte reçu par les notaires soussignés à l'intervention du notaire Daels à Mechelen, le dix juin mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le sept juillet mil neuf cent soixante-cinq, volume 3276 numéro 9.

66) L'appartement P.9 du Bâtiment Central, et la cave 142, à Monsieur et Madame LUYSTERMANS-NISET, suivant acte reçu par les notaires soussignés à l'intervention du notaire Arthur Dhont à Saint-Josse-Ten-Noode, le dix juin mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le sept juillet suivant volume 3276 numéro 10.

67) L'appartement S.6 du Bâtiment Central, et la cave 113, à Monsieur DRICOT, suivant acte reçu par les notaires soussignés à l'intervention du notaire Francis Huylebrouck à Bruxelles, le quinze juin mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le huit juillet suivant volume 3275 numéro 26.

68) L'appartement L.9 du Bâtiment Central, la cave 133 et l'emplacement pour voiture 27, à Monsieur et Madame PATAR-VANDEBROECK, suivant acte reçu par les notaires soussignés à l'intervention du notaire Jacques Demblon à Wellin, le quinze juin mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le huit juillet mil neuf cent soixante-cinq, volume 3275 numéro 25.

Le dix juin mil
neuf cent soixan-
te-cinq
Renvoi approu-
vé.

J. P.
W
Seizième rôle

69) L'appartement N.5 du Bâtiment Central, et la cave 137 à Monsieur et Madame NENS-VAN RENSBERGEN, suivant acte reçu par les notaires soussignés, le quinze juin mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le huit juillet suivant volume 3275 numéro 22.

70) L'appartement D.2 du Bâtiment Central, et la cave 76, à Monsieur et Madame AVERMATE-DOOGHE, suivant acte reçu par les notaires soussignés, à l'intervention du notaire Jean-Pierre Van Beneden à Schaerbaek le vingt-un juin mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le huit juillet suivant volume 3275 numéro 24.

71) L'appartement M.12 du Bâtiment Central, la cave 129 et l'emplacement pour voiture 21, à Monsieur et Madame VAN DER AUWERMEULEN-REYNS, suivant acte reçu par les notaires soussignés à l'intervention du notaire Pierre Pissoort à Bruxelles, le vingt-un juin mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le sept juillet mil neuf cent soixante-cinq, volume 3275 numéro 12.

72) L'appartement L.7 du Bâtiment Central, et la cave 31, à Monsieur DESMET, suivant acte reçu par les notaires soussignés, le vingt-un juin mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le douze août mil neuf cent soixante-cinq, volume 3291 numéro 15.

73) L'appartement N.12 du Bâtiment Central, et la cave 112, à Madame ROBIE-LEVAZ, suivant acte reçu par les notaires soussignés le vingt-un juin mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le douze juillet suivant volume 3277 numéro 8.

74) L'appartement O.8 du Bâtiment Central, à Madame BERLAGE-D'HAESE, suivant acte reçu par les notaires soussignés à l'intervention du notaire Kumps à La Hulpe, le vingt-un juin mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le douze août suivant volume 3291 numéro 16.

75) L'appartement N.11 du Bâtiment Central, et la cave 111, à Madame HOROVITZ-KAROLI, suivant acte reçu par les notaires soussignés à l'intervention du notaire Robert Cornelis à Anderlecht, le vingt-un juin mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le douze août suivant volume 3291 numéro 18.

76) L'appartement P.10 du Bâtiment Central, et la cave 110, à Monsieur et Madame HARIION-LELOUP, suivant acte reçu par les notaires soussignés à l'intervention du notaire Robert Cornelis à Anderlecht, le vingt-deux juin mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le douze août suivant volume 3291 numéro 17.

77) L'appartement J.9 du Bâtiment Central, et la cave 77, à Monsieur et Madame PERGERICHT-BACKER, suivant acte reçu par les notaires soussignés à l'intervention du notaire Robert Cornelis à Anderlecht, le vingt-deux juin mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le douze août suivant volume 3291 numéro 5.

78) L'appartement F.5 du Bâtiment Central, et la cave 32, à Monsieur et Madame HOLTAPPELS-CARETTE, suivant acte reçu par les notaires soussignés, le vingt-deux juin mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le douze août suivant volume 3291 numéro 6.

79) L'appartement R.7 du Bâtiment Central, et la cave 131, à Madame WARMONT-DERIEUX, Madame DRICOT-WARMONT et Madame

WYNANTS-WARMONT, suivant acte reçu par les notaires soussignés à l'intervention du notaire Robert Verbruggen à Anderlecht le vingt-deux juin mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le douze août suivant volume 3291 numéro 10.

80) L'appartement D.9 du Bâtiment Central, et la cave 78, à Monsieur et Madame TILLAERT-DEPOORTERE, suivant acte reçu par les notaires soussignés, le vingt-deux juin mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le douze août suivant, volume 3291 numéro 7.

81) L'appartement J.5 du Bâtiment Central, et la cave 33, à Mademoiselle DEPOTTER, suivant acte reçu par les notaires soussignés à l'intervention du notaire Steenebruggen à Forest le vingt-deux juin mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le douze août suivant, volume 3291 numéro 8.

82) L'appartement J.4 du Bâtiment Central, et la cave 72, à Monsieur et Madame CORNETTE-LAMPO, suivant acte reçu par les notaires soussignés à l'intervention du notaire Jean De Ruydts à Vilvorde le vingt-deux juin mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le douze août mil neuf cent soixante-cinq, volume 3291 numéro 9.

83) L'appartement P.8 du Bâtiment Central, et la cave 34, à Monsieur et Madame PIETERS-AMERIJCKX, suivant acte reçu par les notaires soussignés à l'intervention du notaire Lucien Timmermans à Berchem-Sainte-Agathe, le vingt-huit juin mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le douze août suivant volume 3291 numéro 19.

84) L'appartement Q.7 du Bâtiment Central, et la cave 62, à Madame DESUTTER-CRAVAU, suivant acte reçu par les notaires soussignés, le vingt-huit juin mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le douze août suivant, volume 3291 numéro 14.

85) L'appartement I.10 du Bâtiment Central, et la cave 79, à Monsieur et Madame TEMMERMAN-ROSSIGNOL, suivant acte reçu par les notaires soussignés à l'intervention du notaire Gilbert De Smet à Asse le vingt-huit juin mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le douze août suivant volume 3291 numéro 13.

86) L'appartement R.9 du Bâtiment Central, la cave 128 et l'emplacement pour voiture 19, à Monsieur et Madame VANDER RASIEREN VERSTREPEN, suivant acte reçu par les notaires soussignés à l'intervention du notaire Albert Richir à Bruxelles, le vingt-huit juin mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le douze août suivant volume 3291 numéro 12.

87) L'appartement L.5 du Bâtiment Central, et la cave 80 à Monsieur et Madame POPPE-SOBRIE, suivant acte reçu par les notaires soussignés, le vingt-huit juin mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le douze août suivant volume 3291 numéro 11.

88) L'appartement R.5 du Bâtiment Central, et la cave 109 à Monsieur et Madame MEEUWS-VERBELEN, suivant acte reçu par les notaires soussignés le vingt-neuf juin mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le vingt-trois août suivant volume 3297 numéro 1.

89) L'appartement R.6 du Bâtiment Central, et la cave 132 à Monsieur et Madame ELOY-DELPLANCKE, suivant acte reçu par les notaires soussignés le vingt-neuf juin mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le vingt-trois août suivant volume 3297 numéro 3.

De septième rôle,

*P
Q
R
S
T
U
V
W*

90) L'appartement I.5. du Bâtiment Central, à Monsieur et Madame WILLEMS-VAN WAEYENBERGE, suivant acte reçu par les notaires soussignés, le vingt-neuf juin mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le vingt-trois août suivant volume 3291 numéro 23.

91) Les appartements L.2, L.6, J.6, S.3, S.4 et S.5 du Bâtiment Central, les caves 143, 144, 145, 146, 147 et 148 et les emplacements pour voitures 38, 39 et 40 à Monsieur et Madame HERINCKX-TOCK, suivant acte reçu par les notaires soussignés à l'intervention du notaire Jean Randaxhe, à Montegnée, le vingt-neuf juin mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le vingt-trois août suivant volume 3297 numéro 2.

92) Le Studio K.9 du Bâtiment Central, et la cave 81 du Bâtiment Central, à Monsieur et Madame CHAMPAGNE-FIEVETZ, suivant acte reçu par les notaires soussignés à l'intervention du notaire François Collet à Bruxelles, le deux juillet mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le vingt-trois août suivant volume 3291 numéro 21.

93) L'appartement P.3 du Bâtiment Central, et la cave 82 à Monsieur et Madame VERHELST-DE TROY, suivant acte reçu par les notaires soussignés à l'intervention du notaire Jean Dupont à Bruxelles, le cinq juillet mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le vingt-trois août suivant volume 3297 numéro 4.

94) L'appartement Q.6 du Bâtiment Central, à Monsieur et Madame VANHORICK-VAN BELLINGHEN, suivant acte reçu par les notaires soussignés le cinq juillet mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le vingt-trois août suivant volume 3291 numéro 22.

95) L'appartement S.8 du Bâtiment Central, et la cave 61 à Mademoiselle VANDER GUCHTEN, suivant acte reçu par les notaires soussignés le quatre août mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le treize septembre suivant volume 3310 numéro 3.

96) Les appartements E.5, E.6, G.5 et G.6 du Bâtiment Central, les caves 9, 10, 11 et 12 et les emplacements pour voitures 65, 66, 67, 68 à Monsieur et Madame DEBRABANDERE-DUMOLEYN, suivant acte reçu par les notaires soussignés à l'intervention du Notaire Yvan DENYS à Avelgem, le quatre août mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le treize septembre suivant, volume 3310 numéro 2.

97) L'appartement J.7 du Bâtiment Central, et la cave 36 à Monsieur SEGHERS, suivant acte reçu par les notaires soussignés, le quatre août mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le six septembre suivant, volume 3296 numéro 12.

98) L'appartement G.4 du Bâtiment Central, et la cave 37 à Monsieur et Madame LEFEVRE-STRUELENS, suivant acte reçu par les notaires soussignés le trente août mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le vingt septembre suivant, volume 3298 numéro 22.

99) L'appartement D.7 du Bâtiment Central, et la cave 85, à Monsieur et Madame ORIGER-CREPLET, suivant acte reçu par les notaires soussignés à l'intervention du notaire Charles Simon à Arlon, le huit septembre mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le cinq octobre suivant, volume 3324 numéro 4.

100) L'appartement N.3 du Bâtiment Central, et la cave 59 à Monsieur et Madame MARTINEZ AROCA-QUIVRON, suivant acte reçu par les notaires soussignés, le huit septembre mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le premier octobre suivant, volume 3319 numéro 4.

101) L'appartement M.11 du Bâtiment Central, et la cave 108 à Monsieur et Madame VANDER STOCK-DAHLEM, suivant acte reçu par les notaires soussignés à l'intervention du notaire Pierre Lebon à Bruxelles, le huit septembre mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le premier octobre suivant, volume 3319 numéro 3.

102) L'appartement F.9 du Bâtiment Central, à Madame KARO-LINSKI-DIERICKX, suivant acte reçu par les notaires soussignés, le huit septembre mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le premier octobre suivant, volume 3286 numéro 29.

103) L'appartement S.9 du Bâtiment Central, à Madame BAEYENS-BRANDT, suivant acte reçu par les notaires soussignés le huit septembre mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le vingt-sept septembre suivant, volume 3312 numéro 6.

104) L'appartement R.3 du Bâtiment Central, et la cave 107 à Madame MEEUS-KIEKENS, suivant acte reçu par les notaires soussignés, le vingt-sept septembre mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le quatorze octobre suivant, volume 3301 numéro 23.

105) L'appartement O.11 du Bâtiment Central, et la cave 106 à Madame BLANCHEZ-BLASE, suivant acte reçu par les notaires soussignés, le vingt-sept septembre mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le quatorze octobre suivant, volume 3301 numéro 22.

106) Les appartements O.10 et T.10 du Bâtiment Central, et les caves 104 et 105 à Monsieur et Madame VANDERSCHUEREN-GHIJS, suivant acte reçu par les notaires soussignés à l'intervention du notaire Jules De Ruyver à Geraardsbergen, le vingt-sept septembre mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le douze octobre suivant, volume 3327 numéro 1.

107) Le Studio K.2 du Bâtiment Central, et la cave 57 à Monsieur GEORGES, suivant acte reçu par les notaires soussignés à l'intervention du notaire Muller Vanisterbeek, à Bruxelles, le vingt-sept septembre mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le douze octobre suivant, volume 3327 numéro 2.

108) Le Studio K.5 du Bâtiment Central, et la cave 88, à Madame VIRZO-GEORGES, suivant acte reçu par les notaires soussignés à l'intervention du notaire Muller Vanisterbeek à Bruxelles, le vingt-sept septembre mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le quatorze octobre suivant, volume 3301 numéro 24.

109) Les appartements E.12 et G.12, du Bâtiment Central, et les caves 84-86 à Madame GEORGES-WAUTELET, suivant acte reçu par les notaires soussignés à l'intervention du notaire Muller Vanisterbeek, à Bruxelles, le vingt-sept septembre mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le quatorze octobre suivant, volume 3301 numéro 21.

110) Les appartements J.10 et F.11, le Studio K.8 et les caves 5 et 15, à Monsieur et Madame MELIS-BRITTON, suivant acte reçu par les notaires soussignés, le treize octobre mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le vingt-huit octobre suivant, volume 3310 numéro 23.

Deuxième rôle,

Ruy
hw

111) L'appartement O. 6 du Bâtiment Central, 1a cave 58 et l'emplacement pour voiture 16 à Monsieur et Madame GOLDFLAM-DOKTORCZYK, suivant acte reçu par les notaires soussignés, le treize octobre mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le vingt-huit octobre suivant, volume 3225 numéro 4.

112) L'appartement O. 11 du Bâtiment Central, et la cave 209 à Monsieur et Madame HOSLET-JACQUES, suivant acte reçu par les notaires soussignés à l'intervention du notaire Jacques Desorme à Couvin, le treize octobre mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le vingt-huit octobre suivant, volume 3325 numéro 3.

113) L'appartement O. 5 du Bâtiment Central, à Monsieur et Madame ALI HASSAN-VERHEYE, suivant acte reçu par les notaires soussignés, le dix-huit octobre mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le vingt-huit octobre suivant, volume 3325 numéro 5.

114) L'appartement S. 10, du Bâtiment Central, à Monsieur et Madame ROZENWALD-KAMLIOT, suivant acte reçu par les notaires soussignés, le vingt octobre mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le vingt-huit octobre suivant, volume 3325 numéro 7.

115) L'appartement O. 5 du Bâtiment Central, la cave 151, et l'emplacement pour voiture 36 à Monsieur et Madame DIRCKX-MOONS, suivant acte reçu par les notaires soussignés à l'intervention du notaire Paul Englebert à Bruxelles, le vingt-deux octobre mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le vingt-huit octobre suivant, volume 3325 numéro 6.

116) L'appartement F. 7 du Bâtiment Central, et la cave 50, à Monsieur et Madame FLORQUIN-VERMEESCH, suivant acte reçu par les notaires soussignés à l'intervention du notaire Edgard Muylle à Saint-Josse-ten-Node, le cinq novembre mil neuf cent soixante-cinq, transcrit, le seize décembre suivant, volume 3325 numéro 24.

117) L'appartement O. 9 du Bâtiment Central, et la cave 103, à Monsieur et Madame RAVYTS-VAN OPDENBOSCH, suivant acte reçu par les notaires soussignés à l'intervention du notaire Lucien Timmermans, à Berchem-Sainte-Agathe, le cinq novembre mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le seize décembre suivant, volume 3325 numéro 25.

118) L'appartement G. 9 du Bâtiment Central, à Madame MOSCOVIC, suivant acte reçu par les notaires soussignés à l'intervention du notaire Lucien Timmermans à Berchem-Sainte-Agathe, le cinq novembre mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le seize décembre suivant, volume 3325 numéro 26.

119) L'appartement P. 1 du Bâtiment Central, et la cave 102 à Madame DE CAVEL-PAUWELS, suivant acte reçu par les notaires soussignés, le cinq novembre mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le vingt-deux novembre suivant, volume 3327 numéro 25.

120) L'appartement I. 11 du Bâtiment Central, à Monsieur et Madame GHYS-VAN DEN STEENE, suivant acte reçu par les notaires soussignés à l'intervention du notaire Robert Rens à Geraardsbergen, le cinq novembre mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le vingt-deux novembre suivant, volume 3327 numéro 24.

121) L'appartement I. 9 du Bâtiment Central, à Monsieur et Madame VAN HOUCKE-GANDREY, suivant acte reçu par les notaires soussignés à l'intervention du notaire André De Meyer, à Molenbeek-Saint-Jean, le huit novembre mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le seize décembre suivant, volume 3325 numéro 27.

122) L'appartement R. 1 du Bâtiment Central, et la cave 162 à Madame VAN HOOFF-PAUWELS et Monsieur VAN HOOFF, suivant acte reçu par les notaires soussignés, le trois décembre mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le trente décembre suivant, volume 3361 numéro 18.

123) L'appartement J. 3 du Bâtiment Central, et la cave 38, à Monsieur et Madame DE BLOCK-CARION, suivant acte reçu par les notaires soussignés, le dix décembre mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le vingt-huit janvier mil neuf cent soixante-six, volume 3370 numéro 9.

124) L'appartement D. 6 du Bâtiment Central, et la cave 171, à Monsieur et Madame DUQUESNE-DESBLEUMORTIERS et Monsieur et Madame LEMINEUR-DUQUESNE, suivant acte reçu par les notaires soussignés, le treize décembre mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le vingt-huit janvier mil neuf cent soixante-six, volume 3370 numéro 8.

125) L'appartement L. 12 du Bâtiment Central, et la cave 170 à Monsieur et Madame GEENEN-MONSTREY, suivant acte reçu par les notaires soussignés à l'intervention du notaire Paul Mannes à Woluwe-Saint-Pierre, le treize décembre mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le vingt-huit janvier mil neuf cent soixante-six, volume 3370 numéro 7.

126) L'appartement D. 5 du Bâtiment Central, à Monsieur et Madame DE VROEDE-FEREMANS, suivant acte reçu par les notaires soussignés, le treize décembre mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le vingt-huit janvier mil neuf cent soixante-six, volume 3388 numéro 11.

127) Le Studio 11 situé à la galerie du Bâtiment Central, à Madame HUTSEBAUT-CARTON, suivant acte reçu par les notaires soussignés, à l'intervention du notaire René Dechamps à Schaerbeek, le quinze décembre mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le deux février mil neuf cent soixante-six, volume 3388 numéro 12.

128) Les appartements E. 11 et G. 11 du Bâtiment Central, et les caves 40 et 41, à Madame VANPEPERSTRAETE-BUOL, suivant acte reçu par les notaires soussignés, le vingt décembre mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le quinze février mil neuf cent soixante-six, volume 3397 numéro 11.

129) L'appartement F. 12 du Bâtiment Central et la cave 39, à Monsieur et Madame KERREMANS-GUILLAUME, suivant acte reçu par les notaires soussignés, le vingt décembre mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le quinze février mil neuf cent soixante-six, volume 3397 numéro 10.

130) L'appartement D. 4 du Bâtiment Central, à Monsieur et Madame PARMENTIER-CUVELIER, suivant acte reçu par les notaires soussignés le vingt décembre mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le quinze février mil neuf cent soixante-six, volume 3397 numéro 9.

131) L'appartement R. 2 du Bâtiment Central, à Monsieur REYME-NANS, suivant acte reçu par les notaires soussignés, le vingt décembre mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le quinze février mil neuf cent soixante-six, volume 3397 numéro 8.

neuviesme rôle,

*P
D
g
hu*

132) L'appartement H. 9 du Bâtiment Central, la cave 7, et l'emplacement pour voiture 62, à Monsieur et Madame MOISSE-POTTIER, suivant acte reçu par les notaires soussignés à l'intervention du notaire Franz Delcourt, notaire à Braine l'Alleud, le vingt décembre mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le premier février mil neuf cent soixante-six, volume 3393 numéro 9.

133) L'appartement L. 4 du Bâtiment Central et la cave 89, à Monsieur et Madame CREVITS-ALDERSON, suivant acte reçu par les notaires soussignés, le vingt-neuf décembre mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le vingt-cinq février mil neuf cent soixante-six, volume 3409 numéro 2.

134) L'appartement O. 4 du Bâtiment Central, et la cave 60 à Monsieur et Madame PEVENAGE-MOSKOVIC, suivant acte reçu par les notaires soussignés et à l'intervention du notaire Edgard Muylle à Saint-Josse-ten-Node le vingt-neuf décembre mil neuf cent soixante-cinq, transcrit le vingt-cinq février mil neuf cent soixante-six, volume 3489 numéro 3.

135) L'appartement H. 3 du Bâtiment Central, à Monsieur et Madame BECKERS-DE SPIEGELEER, suivant acte reçu par les notaires soussignés le dix-neuf janvier mil neuf cent soixante-six, transcrit le dix février mil neuf cent soixante-six, volume 3368 numéro 24.

136) L'appartement I. 7 du Bâtiment Central, et la cave 176 à Monsieur et Madame GALIANA-SLUYS, suivant acte reçu par les notaires soussignés le dix-neuf janvier mil neuf cent soixante-six, transcrit le dix février suivant volume 3310 numéro 20.

137) L'appartement C. 11 du Bâtiment Central, la cave 168 et l'emplacement pour voiture 9, à Monsieur et Madame MARTIN-LECOMTE, suivant acte reçu par les notaires soussignés à l'intervention du notaire Robert Lagae, à Jette, le dix-neuf janvier mil neuf cent soixante-six, transcrit le dix février suivant volume 3396 numéro 3.

138) L'appartement Q. 3 du Bâtiment Central, et la cave 150, à Monsieur et Madame COLLARD-GLINEUR, suivant acte reçu par les notaires soussignés, le dix-neuf janvier mil neuf cent soixante-six, transcrit le dix février suivant, volume 3396 numéro 1.

139) L'appartement G. 3 du Bâtiment Central, et la cave 47, à Monsieur et Madame HUTSEBAUT-VERGAERDE et Monsieur HUTSEBAUT, suivant acte reçu par les notaires soussignés à l'intervention du notaire Edgard Muylle, à Saint-Josse-ten-Node, le vingt-un janvier mil neuf cent soixante-six, transcrit le dix février suivant, volume 3396 numéro 2.

140) L'appartement E. 9 du Bâtiment Central, à Monsieur et Madame MOSKOVIC-HENDRICKX, suivant acte reçu par les notaires soussignés à l'intervention du notaire Lucien Timmermans à Berchem-Sainte-Agathe, le vingt-un janvier mil neuf cent soixante-six, transcrit le dix février suivant volume 3368 numéro 25.

141) L'appartement I. 6 du Bâtiment Central, et la cave 175, à Madame HUART-RICHOUX, suivant acte reçu par les notaires soussignés à l'intervention du notaire Jacques Moyersoen à Bruxelles, le deux février mil neuf cent soixante-six, transcrit le dix février suivant volume 3396 numéro 4.

142) L'appartement P. 2 du Bâtiment Central, et la cave 158 à Monsieur et Madame DE VRIENDT-MANNAERT et à Monsieur et Madame DE VRIENDT-DE MAN, suivant acte reçu par les notaires soussignés à l'intervention du notaire Guy Wackers, le deux février mil neuf cent soixante-six, transcrit le dix février suivant, volume 3396 numéro 5.

143) L'appartement O. 12 du Bâtiment Central, et la cave 161, à Monsieur et Madame VANHORICK-VAN BELLINGHEN, suivant acte reçu par les notaires soussignés, le onze février mil neuf cent soixante-six, transcrit le quatorze mars suivant volume 3378 numéro 21.

144) L'appartement H. 1 du Bâtiment Central, et la cave 90 et l'emplacement pour voiture 57, à Monsieur et Madame PIRET-GERARD FONTAINE, suivant acte reçu par les notaires soussignés le onze février mil neuf cent soixante-six, transcrit le quatorze mars suivant, volume 3378 numéro 20.

145) L'appartement S. 12 du Bâtiment Central, et la cave 154, à Monsieur et Madame ALLARDIN-LENOIR, suivant acte reçu par les notaires soussignés à l'intervention du notaire Alfred Levie à Schaerbeek, le onze février mil neuf cent soixante-six, transcrit le quatorze mars suivant, volume 3378 numéro 19.

146) L'appartement G. 10 du Bâtiment Central, la cave 169 et l'emplacement pour voiture 18 à Monsieur et Madame HERMAN-TISMAN, suivant acte reçu par les notaires soussignés à l'intervention du notaire Robert Cornelis à Anderlecht, le vingt-un février mil neuf cent soixante-six, transcrit le quatorze mars suivant, volume 3402 numéro 1.

147) L'appartement E. 10 du Bâtiment Central, et la cave 172 à Monsieur et Madame PARIJS-VAN HERCK, suivant acte reçu par les notaires soussignés à l'intervention du notaire Albert Van Winkel à Antwerpen, le vingt-un février mil neuf cent soixante-six, transcrit le vingt-trois mars suivant, volume 3424 numéro 16.

148) L'appartement Q. 2 du Bâtiment Central, et la cave 157 à Monsieur LEAUCOUR, suivant acte reçu par les notaires soussignés, le vingt-trois février mil neuf cent soixante-six, transcrit le quatorze mars suivant volume 3402 numéro 2.

149) L'appartement J. 2 du Bâtiment Central, la cave 1 et l'emplacement pour voiture 63 à Mademoiselle VERHEYDEN, suivant acte reçu par les notaires soussignés à l'intervention du notaire Robert Philips à Koekelberg, le vingt-trois février mil neuf cent soixante-six, transcrit le quatorze mars suivant, volume 3402 numéro 3.

150) L'appartement G. 7 du Bâtiment Central, la cave 53 à Monsieur et Madame DRABS-NOTTET, suivant acte reçu par les notaires soussignés, le vingt-trois février mil neuf cent soixante-six, transcrit le quatorze mars suivant, volume 3402 numéro 4.

151) L'appartement I. 12 du Bâtiment Central, la cave 44 à Madame DUMORTIER-BLAUEN, suivant acte reçu par les notaires soussignés à l'intervention du notaire Michel Steenebruggen, à Forest-Bruxelles, le vingt-trois février mil neuf cent soixante-six, transcrit le quatorze mars suivant, volume 3378 numéro 22.

152) L'appartement M. 4 du Bâtiment Central à Monsieur et Madame DE JONGE-DEBBAUT, suivant acte reçu par les notaires soussignés à l'intervention du notaire Guy Wackers à Molenbeek-Saint-Jean, le vingt-trois février mil neuf cent soixante-six, transcrit le vingt-quatre mars suivant, volume 3374 numéro 25.

153) L'appartement I. 1 du Bâtiment Central, et la cave 91 et l'emplacement pour voiture 56 à Monsieur et Madame PIRET-GERARD-NEMERY, suivant acte reçu par les notaires soussignés à l'interven-

copie rôle,
P
D
W

tion du notaire Demblon à Wellin, le vingt-huit février mil neuf cent soixante-six, transcrit le vingt-quatre mars suivant, volume 3400 numéro 20.

154) L'appartement C. 9 du Bâtiment Central, et la cave 92 à Monsieur et Madame DE CLERCQ-T'JOEN, suivant acte reçu par les notaires soussignés, le neuf mars mil neuf cent soixante-six, transcrit le trente mars suivant, volume 3401 numéro 19.

155) L'appartement D. 1 du Bâtiment Central, à Monsieur et Madame POSSENIER-DEKLEYN, suivant acte reçu par les notaires soussignés à l'intervention du notaire Werner Regout à Bruxelles, le neuf mars mil neuf cent soixante-six, transcrit le trente mars suivant volume 3401 numéro 20.

156) Le Studio C. 5 de l'Aile Gauche Bloc, et la cave 155 à Monsieur et Madame WILLER-COSTER, suivant acte reçu par les notaires soussignés à l'intervention du notaire Paul Monsieur à Lot le seize mars mil neuf cent soixante-six, transcrit le quatre avril suivant, volume 3432 numéro 12.

157) L'appartement C. 4 de l'Aile Gauche Bloc, et la cave 160 à Monsieur et Madame WILLER-DE JONCKHEERE, suivant acte reçu par les notaires soussignés à l'intervention du Notaire Monsieur à Lot, le seize mars mil neuf cent soixante-six, transcrit le quatre avril suivant volume 3432 numéro 11.

158) L'appartement F. 1 du Bâtiment Central, et la cave 206 à Monsieur et Madame STEINRUCKE-SCHEERS, suivant acte reçu par les notaires soussignés à l'intervention du notaire Herman Jacobs à Forest-Bruxelles, le seize mars mil neuf cent soixante-six, transcrit le quatre avril suivant, volume 3432 numéro 10.

159) L'appartement E. 2 du Bâtiment Central, et la cave 93 à Monsieur et Madame BAILY-DEVI SCH, suivant acte reçu par les notaires soussignés le seize mars mil neuf cent soixante-six, transcrit le quatre avril suivant, volume 3432 numéro 9.

160) Le Studio K. 1 du Bâtiment Central, et la cave 174, à Madame VIRZO-GEORGES, suivant acte reçu par les notaires soussignés à l'intervention du notaire Paul Muller Vanisterbeek à Bruxelles, le seize mars mil neuf cent soixante-six, transcrit le quatre avril mil neuf cent soixante-six, volume 3432 numéro 8.

161) L'appartement E. 8 du Bâtiment Central à Monsieur MERTENS, suivant acte reçu par les notaires soussignés, le seize mars mil neuf cent soixante-six, transcrit le quatre avril suivant, volume 3432 numéro 7.

162) L'appartement I. 3 du Bâtiment Central à Monsieur et Madame PIETERS-DE RIDDER, suivant acte reçu par les notaires soussignés à l'intervention du notaire Lucien Timmermans, à Berchem-Sainte-Agathe, le vingt-un mars mil neuf cent soixante-six, transcrit le quatre avril suivant, volume 3432 numéro 6.

163) L'appartement H. 2 du Bâtiment Central, et l'emplacement pour voiture 48 à Monsieur et Madame HEUGHEBAERT-STRUELENS, suivant acte reçu par les notaires soussignés à l'intervention du notaire Herman Jacobs à Forest-Bruxelles, le vingt-un mars mil neuf cent soixante-six, transcrit le six avril suivant, volume 3404 numéro 10.

164) L'appartement N. 1 du Bâtiment Central, à Mademoiselle JEANTY, suivant acte reçu par les notaires soussignés le vingt-un mars mil neuf cent soixante-six, transcrit le quatre avril suivant, volume 3432 numéro 5.

165) L'appartement O. 3 du Bâtiment Central, et la cave 159 à Monsieur et Madame BOLUS-ECREPONT, suivant acte reçu par les notaires soussignés à l'intervention du notaire Renson à Templeuve, le vingt-un mars mil neuf cent soixante-six, transcrit le quatre avril suivant, volume 3432 numéro 4.

166) L'appartement C. 19 du Bâtiment Central, et la cave 205 à Madame FUNCK, suivant acte reçu par les notaires soussignés à l'intervention du notaire Guy Wackers à Molenbeek-Saint-Jean, le vingt huit mars mil neuf cent soixante-six, transcrit le quatre avril suivant, volume 3432 numéro 3.

167) L'appartement M. 7 du Bâtiment Central, et la cave 94 à Monsieur et Madame VERZELE-OPSOMMER, suivant acte reçu par les notaires soussignés à l'intervention du notaire André Roland à Oulverain, le vingt-huit mars mil neuf cent soixante-six, transcrit le quatre avril suivant volume 3432 numéro 1.

168) L'appartement M. 8 du Bâtiment Central à Monsieur et Madame BROUET-RAQUET, suivant acte reçu par les notaires soussignés à l'intervention du notaire Louis Guyot à Spa, le vingt-huit mars mil neuf cent soixante-six, transcrit le quatre avril suivant, volume 3432 numéro 2.

169) L'appartement O. 1 du Bâtiment Central, et la cave 57 à Monsieur et Madame BERGMANS-SALMON, suivant acte reçu par les notaires soussignés, le vingt-huit mars mil neuf cent soixante-six, transcrit le quatre avril suivant, volume 3432 numéro 13.

170) L'appartement C. 8 du Bâtiment Central, et la cave 43 à Monsieur et Madame PEVENAGE-WAUTHY, suivant acte reçu par les notaires soussignés, le premier avril mil neuf cent soixante-six, transcrit le trente et un mai mil neuf cent soixante-six, volume 3463 numéro 12.

171) L'appartement D. 12 du Bâtiment Central et la cave 48 à Monsieur et Madame MARCUS-KESTEMONT, suivant acte reçu par les notaires soussignés à l'intervention du notaire Robert Cornelis à Anderlecht, le dix-huit avril mil neuf cent soixante-six, transcrit le trente et un mai mil neuf cent soixante-six volume 3463 numéro 11.

172) L'appartement E. 7 du Bâtiment Central, et la cave 95 à Monsieur et Madame DE BREMME-VAN MOER, suivant acte reçu par les notaires soussignés à l'intervention du notaire Jean-Paul Hogenkamp à Jette, le vingt-deux avril mil neuf cent soixante-six, transcrit le trente et un mai suivant, volume 3463 numéro 10.

173) L'appartement C. 6 de l'aile gauche bloc chaussée de Gand, à Monsieur et Madame DEBRULLE-GHISBAIN, suivant acte reçu par les notaires soussignés à l'intervention du notaire Arsène Bekaert à Tubize le vingt-deux avril mil neuf cent soixante-six, transcrit le vingt mai suivant volume 3437 numéro 9.

170-171-172-173
170-171-172-173
170-171-172-173

174) L'appartement B.11 du Bâtiment Central-Bloc, et la petite cave 208 à Monsieur MARECHAL, suivant acte reçu par les notaires soussignés à l'intervention du notaire Muller Vanisterbeek à Bruxelles, le vingt-deux avril mil neuf cent soixante-six, transcrit le trente et un mai suivant volume 3463 numéro 9.

175) L'appartement C.6 du Bâtiment Central à Mademoiselle VAN GEET, suivant acte reçu par les notaires soussignés le vingt-deux avril mil neuf cent soixante-six, transcrit le trente et un mai suivant volume 3463 numéro 6.

176) L'appartement O.1 du Bâtiment Central, et la cave 101 à Madame WAUTHIER-VAN ROY, suivant acte reçu par les notaires soussignés le vingt-deux avril mil neuf cent soixante-six, transcrit le trente et un mai suivant volume 3463 numéro 7.

177) L'appartement S.2 du Bâtiment Central et la cave 100 à Madame MAHIEU-DEMEUTTER, suivant acte reçu par les notaires soussignés à l'intervention du notaire Maes à Louven, le vingt-deux avril mil neuf cent soixante-six, transcrit le trente et un mai suivant volume 3463 numéro 8.

178) L'appartement T.8 du Bâtiment Central, et la cave 156 à Madame MOUSTY-DESHORME, suivant acte reçu par les notaires soussignés le treize juin mil neuf cent soixante-six, transcrit le treize juillet suivant volume 3489 numéro 1.

179) L'appartement J.1 du Bâtiment Central et la cave 4 à Monsieur et Madame SENTRON-HENSENDORFFER, suivant acte reçu par les notaires soussignés, le vingt-sept juin mil neuf cent soixante-six, transcrit le quatorze juillet suivant volume 3492 numéro 8.

180) L'appartement C.1 du Bâtiment Central, à Madame JANSSEN-VAN DEN OUDENHOVEN et à Monsieur et Madame ADAMS-JANSSEN, suivant acte reçu par les notaires soussignés à l'intervention du Notaire Romain Coppin à Antwerpen, le vingt-sept juin mil neuf cent soixante-six, transcrit le quatorze juillet suivant volume 3492 numéro 7.

181) L'appartement C.3 du Bâtiment Central, à Monsieur et Madame VANMOERBEKE DUFIEF, suivant acte reçu par les notaires soussignés, le vingt-neuf juin mil neuf cent soixante-six, transcrit le quatorze juillet suivant volume 3492 numéro 6.

182) L'appartement E.1 du Bâtiment Central, et la cave 96 à Madame ROZENBERG-GOTHELF, suivant acte reçu par les notaires soussignés, le vingt-neuf juin mil neuf cent soixante-six, transcrit le quatorze juillet suivant volume 3492 numéro 10.

183) Les appartements M.1 et M.6 du Bâtiment Central et la cave 207, à Monsieur et Madame ALLO-SMETS, suivant acte reçu par les notaires soussignés à l'intervention du notaire Paul Daels à Mechelen le premier juillet mil neuf cent soixante-six, transcrit le quatorze juillet suivant volume 3492 numéro 9.

184) L'appartement L.1 du Bâtiment Central à Monsieur et Madame ISERENTANT-DEVESSÉ, suivant acte reçu par les notaires soussignés à l'intervention du notaire André De Jonckheere à Overijse le premier juillet mil neuf cent soixante-six, transcrit le quatorze juillet suivant volume 3492 numéro 5.

185) Le Studio C.3 de l'Aile Gauche-Bloc chaussée de Gand, à Madame MOUSTY-KAPPLER, suivant acte reçu par les notaires soussignés le premier juillet mil neuf cent soixante-six, transcrit le quatorze juillet suivant volume 3492 numéro 1.

186) L'appartement C.4 du Bâtiment Central, à Monsieur et Madame BRECKX-PEVENAGE, suivant acte reçu par les notaires soussignés à l'intervention du notaire Jacques Evenepoel de Nihove, le premier juillet mil neuf cent soixante-six, transcrit le quatorze juillet suivant volume 3492 numéro 4.

187) L'appartement C.5 du Bâtiment Central, à Monsieur et Madame MATTHYS-JACOBS, suivant acte reçu par les notaires soussignés, le premier juillet mil neuf cent soixante-six, transcrit le quatorze juillet suivant volume 3492 numéro 3.

188) L'appartement C.12 du Bâtiment Central, et la cave 97, à Monsieur et Madame MARTIN-DRUART, suivant acte reçu par les notaires soussignés à l'intervention du notaire Lucien Timmermans à Berchem-Sainte-Agathe, le premier juillet mil neuf cent soixante-six, transcrit le quatorze juillet suivant volume 3492 numéro 2.

189) L'appartement C.7 du Bâtiment Central, à Monsieur et Madame SAELEN-GERMIS, suivant acte reçu par les notaires soussignés à l'intervention du notaire Guy Wackers à Molenbeek-Saint-Jean, le deux septembre mil neuf cent soixante-six, lequel acte sera transcrit incessamment.

7) Que la société "Entreprises Amelinckx" a obtenu l'autorisation des autorités compétentes, d'ériger un étage en plus pour le bâtiment central-Bloc boulevard Louis Mettwie, soit treize étages au lieu de douze.

MODIFICATION

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée dans l'acte de base prémentionné; la société "Entreprises Amelinckx", par l'organe de son représentant déclare augmenter la construction du Bâtiment Central-Bloc boulevard Louis Mettwie à treize étages au lieu de douze initialement prévus.

Tous les propriétaires dudit complexe déclarent marquer leur accord à ce sujet.

En conséquence, l'acte de base reçu par le notaire Verbiest, soussigné le huit avril mil neuf cent soixante-cinq est modifié comme suit :

A) Le Bâtiment Central-Bloc boulevard Louis Mettwie comprendra un sous-sol, un entresol, une galerie et treize étages.

La composition du sous-sol, de l'entresol, de la galerie et des douze premiers étages n'est pas modifiée;

Le treizième étage comprendra seize studios dénommés type C, D, E, F, G, H, I, J, L, M, N, O, P, Q, R et S comme prévu à l'acte de base susdit. Ces studios ne sont pas desservis par les ascenseurs.

Les studios des types J et L du treizième étage auront une chambre. ✓
B) Comme prévu à l'acte de base sous la rubrique "EXEMPLE" l'ensemble des quotités sera dorénavant comme suit :

a) dans les parties communes :
cinq mille deux cent dix / cinq mille deux cent dixièmes (5.210/5.210mes) étant cinq millièmes (5.000mes) plus deux cent dixièmes (210mes) de quo-

*l'aile gauche-
chaussée de
Gand et l'aile
droite. une des
appartements restent
indiqués.*

not. approuvé;

*J
D
W.*

*not. deuxième
indiqué rôle,*

Enregistré vingt-deux rôles six renvois
à Anderlecht A.C. et Succ. II, le 9 SEP. 1966
volume 142 folio 70 case 7
Reçu cent francs
100f.

Le Receveur
F. Roelant



tités attribuées aux studios supplémentaires formant le treizième étage;

b) dans le terrain :

vingt mille deux cent septante-sept/cinq mille deux cent septante-septièmes (5.277/5.277mes) étant cinq mille soixante-sept/cinq mille soixante-septièmes (5.067/5067mes) plus deux cent dixièmes (210mes) quotités attribuées aux studios supplémentaires formant le treizième étage.

C) Tel que prévu à l'acte de base la société "Entreprises Amelincx" a établi un tableau définitif concernant la répartition des quotités dans le terrain et les autres parties communes de l'immeuble; lequel tableau demeurera ci-annexé.

La société "Entreprises Amelincx" s'engage à informer le syndic de la modification des quotités, par lettre recommandée à la poste au plus tard dans les trois mois de la signature du présent acte; avec stipulation dans la susdite lettre que le syndic devra à son tour en aviser les copropriétaires dans les douze mois de la signature des présentes.

D) Le tableau définitif ci-annexé remplacera celui repris à l'acte de base sous la rubrique "Répartition des quotités dans le terrain et les autres parties communes de l'immeuble".

E) Le tableau définitif ci-annexé et signé "ne varietur" par les parties et nous, notaire et sera enregistré en même temps que les présentes.

F) Le représentant de la société "Entreprises Amelincx" dépose le plan du treizième étage, lequel plan demeurera ci-annexé après avoir été signé "ne varietur" par les parties et nous, notaire. Ce plan forme avec les plans annexés à l'acte de base, un tout indivisible.

ELECTION DE DOMICILE.

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile en leur siège et domicile susindiqués.

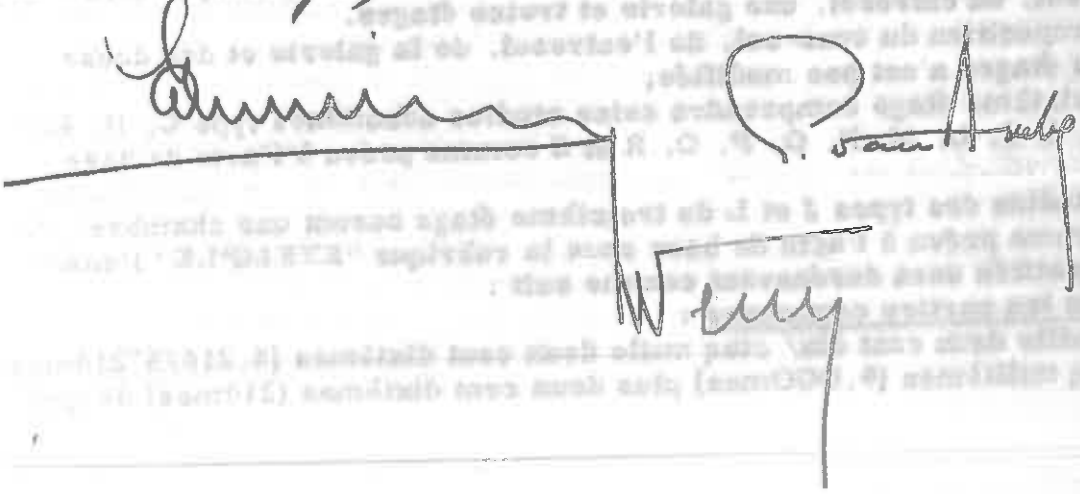
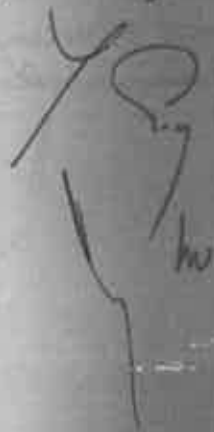
ETAT-CIVIL.

Les notaires soussignés certifient l'exactitude du nom, des prénoms, du lieu et de la date de naissance des comparants, au vu des pièces officielles requises par la loi.

DONT ACTE.

Fait et passé à Anderlecht, en l'étude de Maître Verbrist, soussigné.
Lecture faite, les parties présentes et représentées comme dit est, ont signé avec nous, notaires, la minute restant à Maître Ludovic Verbrist, soussigné,

Approuvé la
nature d'un
mot seul aux
présentes,



cf + kopj (willeing afkloppen)

VENTE

N° 9.020.-

L'an mil neuf cent soixante-~~six~~,

le ~~cinq~~ septembre.

Devant Maître Ludovic VERBIST, notaire résidant à Anderlecht, 76, Boulevard Ppincaré, et Maître Pierre VAN ASSCHE, notaire à Molenbeek-Saint-Jean, 25, rue du Comte de Flandre; à l'intervention de Maître E. WYNS, notaire résidant à Nivelles.

A COMPARU :

La société anonyme "ENTREPRISES AMELINCKX", dont le siège social est établi à Antwerpen, 306-308, Dambruggestraat, constituée sous forme de société de personnes à responsabilité limitée et sous la raison sociale "ENTREPRISES GENERALES FRANCOIS AMELINCKX" suivant acte passé devant le notaire Van Migem à Antwerpen, le dix mai mil neuf cent trente-huit, publié aux annexes au Moniteur belge du vingt-neuf mai suivant, sous le numéro 8848, et dont l'ancienne raison sociale a été changée en "ENTREPRISES AMELINCKX" suivant acte passé devant le notaire Albert Van Winckel à Antwerpen, le vingt-quatre mars mil neuf cent cinquante-huit, publié aux annexes au Moniteur Belge du douze avril suivant, sous le numéro 7117, transformée en société anonyme suivant acte passé devant le notaire Paul Smet à Antwerpen, substituant son confrère Maître Van Winckel pré-nommé, légalement empêché, le vingt-neuf décembre mil neuf cent soixante-cinq, publié aux annexes au Moniteur Belge du quatorze janvier mil neuf cent soixante-six, sous le numéro 1163.

Ici représentée par : Monsieur Louis-Eugène-Joseph TASSOUL, ✓

~~Monsieur Arthur Léopold Frédéric VAN LINT, agent de l'Etat pensionné, demeurant à Strombeek Bever, 29, Brussellaan;~~

Agissant en qualité de fondé de pouvoir de ladite société en vertu des pouvoirs lui conférés par le conseil d'administration par acte passé devant le Notaire Smet pré-nommé, le vingt-neuf décembre mil neuf cent soixante-cinq, publié aux annexes au Moniteur belge du quatorze janvier mil neuf cent soixante-six, sous le numéro 1165, duquel acte une expédition a été annexée à un acte de vente reçu par les notaires Verbist et Van Assche pré-nommés le dix-neuf janvier mil neuf cent soixante-six, transcrit au cinquième bureau des hypothèques à Bruxelles, le dix février suivant, volume 3368 numéro 24.

Laquelle comparante, représentée comme dit est, déclare par les présentes vendre sous les garanties ordinaires de fait et de droit, pour franc, quitte et libre de toutes dettes et charges privilégiées et hypothécaires généralement quelconques avec toutes les servitudes actives et passives et tous les droits et obligations résultant de l'acte de base si-après mentionnés, sans garantie concernant la contenance du terrain ci-après indiquée, toute différence entre cette contenance et cel-

modification
celui-ci.
approuvé,

BY
AV
Signature

directeur, demeurant
à Ixelles, 28
Eugène Fla-
moi approuvé,

BY
AV
Signature

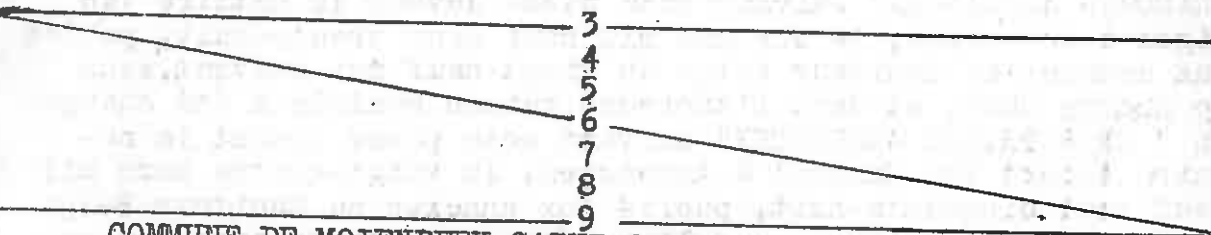
le réelle, fût-elle même supérieure à un/vingtième, devant faire profit ou perte pour l'acquéreur.

A ET AU PROFIT DE :

Monsieur Endre VINCZE, employé, né à Zonc -Hongrie), le vingt-huit mai mil neuf cent trente-un et son épouse qu'il assiste et autorise Madame Judit-Gyorgyi BERCZY, sans profession, née à Budapest (Hongrie), le sept avril mil neuf cent trente-sept, demeurant ensemble à Saint-Gilles-Bruxelles, 25, rue de Suisse, mariés sous le régime de la communauté légale de biens à défaut de contrat de mariage, ainsi qu'ils le déclarent.

Dénommés ci-après: "l'acquéreur".

Tous deux ici présents et déclarant accepter, le bien immeuble ci-après décrit.



COMMUNE DE MOLENBEEK-SAINT-JEAN.

Dans un immeuble à appartements multiples en construction, principalement au-dessus du " Supermarché avec parking" et au sous-sol, sur un terrain situé à l'angle du boulevard Louis Mettwie et de la chaussée de Gand et tenant au fond à la rue des Béguines, contenant d'après titre cinquante-cinq ares quatre-vingt-deux centiares, soixante-quatre décimètres carrés, cadastré section D, numéro 295/1/2 (antérieurement numéro 295/H/2 et partie des numéros 294/H, 54/E et 293/0) pour une contenance de cinquante-cinq ares quatre-vingt-deux centiares, tenant au nord à la chaussée de Gand, à l'est à Alfons Van Assche, la Commune de Molenbeek-Saint-Jean, Emilius Ginis, Auguste Willems, Petrus Eylebosch et Bencit De Leeuw, au sud à la rue des Béguines et à l'ouest au boulevard Louis Mettwie.

1) L'appartement du type T, dénommé T.9, sis au neuvième étage du Bâtiment Central-Bloc boulevard Louis Mettwie, se composant de:

a- en propriété privative et exclusive:

L'appartement proprement dit, étant un appartement à trois chambres et ayant une terrasse arrière et une terrasse latérale.

b- en copropriété et indivision forcée:

1) Les dix-huit et demi/cinq mille deux cent dixièmes des parties communes, et

2) Les dix-huit et demi/cinq mille deux cent soixante-dix-septièmes du terrain.

2) L'emplacement pour voiture numéro 50, sis aux sous-sols, se composant de:



H 901130

Les notaires sous-signés, en date de ce jour.

Renvoi approuvé.

Handwritten initials and signatures: BY, RD, and a large signature.

DEUXIÈME RÔLE

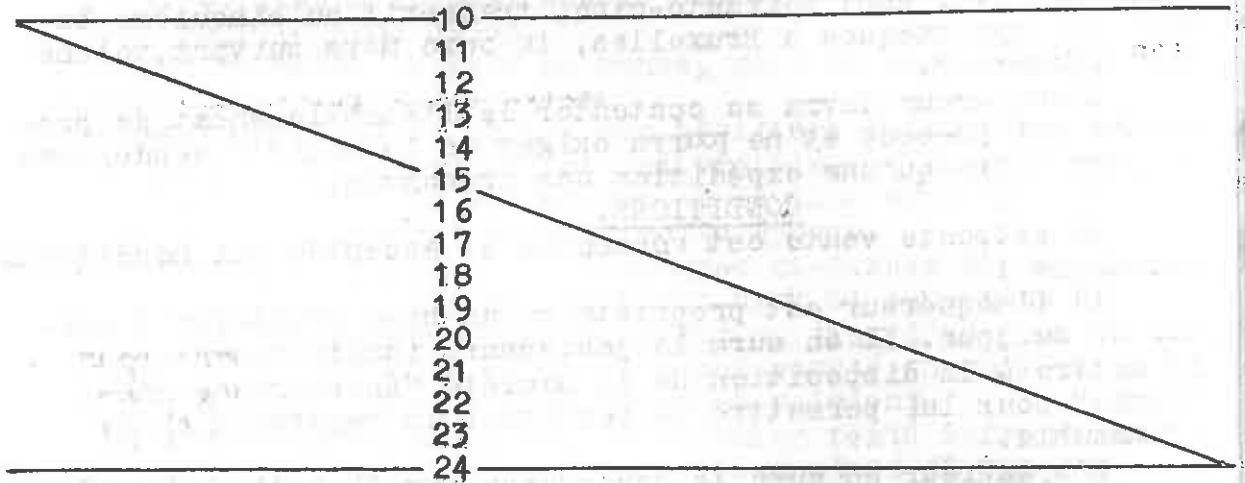
a- en propriété privative et exclusive:

L'emplacement pour voiture proprement dit.

b- en copropriété et indivision forcée:

1) Un demi/cinq mille deux cent dixièmes des parties communes,

et 2) Un demi/cinq mille deux cent soixante-dix-septièmes du terrain.



La présente vente porte sur les biens précités, sans le parachèvement privatif que l'acquéreur déclare expressément se réserver.

ETABLISSEMENT DE LA PROPRIÉTÉ.

La société venderesse est propriétaire des biens précités, savoir: 1) une partie des constructions et la fraction indivise de sept cent cinquante/millièmes du terrain et du droit réel de construire, par apport fait par la société de personnes à responsabilité limitée " Entreprises Amelinckx" à Antwerpen, lors de la transformation en société anonyme, en vertu de l'acte susvisé reçu par le notaire Paul Smet à Antwerpen, le vingt-neuf décembre mil neuf cent soixante-cinq, acte non transcrit au bureau des hypothèques; et 2) une partie des constructions pour les avoir érigées elle-même.

La société de personnes à responsabilité limitée "Entreprises Amelinckx" prénommée était propriétaire des biens, dont elle a fait apport lors de ladite transformation en société anonyme, pour les avoir créés juridiquement aux termes d'un acte de base reçu par le notaire Verbist soussigné, le huit avril mil neuf cent soixante-cinq, transcrit au cinquième bureau des hypothèques à Bruxelles, le vingt-six du même mois volume 3.221, numéro 3, suivi d'un acte de base modificatif dressé par ✓

Elle était, en outre, propriétaire des constructions pour les avoir érigées elle-même et de la fraction indivise de sept cent cinquante/millièmes du terrain et du droit réel de construire, pour les avoir acquis de la " Caisse Nationale des

Pensions pour Employés " établissement public institué auprès du Ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale établie à Ixelles, 35, rue Capitaine Crépel, suivant acte de cession reçu par le notaire Verbist soussigné à l'intervention du notaire Frédéric Aeby à Antwerpen, en date du vingt-trois février mil neuf cent soixante-cinq, transcrit au cinquième bureau des hypothèques à Bruxelles, le onze mars suivant, volume 3.213, numéro 7.

L'acquéreur devra se contenter de l'établissement de propriété qui précède et ne pourra exiger de la société venderesse d'autre titre qu'une expédition des présentes.

CONDITIONS.

La présente vente est consentie et acceptée aux conditions suivantes :

1) L'acquéreur est propriétaire du bien prédécrit à partir de ce jour. Il en aura la jouissance immédiatement pour la mettre à la disposition de la société "Entreprises Amelinckx" pour lui permettre de continuer la construction de l'immeuble.

L'acquéreur en aura la jouissance aux fins d'utilisation dès l'achèvement des travaux des parties privatives, après réception de ces travaux et paiement intégral des prix de vente et d'entreprise et à charge de payer et supporter les charges communes et les charges publiques y afférentes dès qu'elles deviendront exigibles.

2) L'acquéreur déclare avoir une parfaite connaissance de l'acte de base de l'immeuble reçu par le notaire Verbist soussigné, le huit avril mil neuf cent soixante-cinq, dont question dans l'établissement de la propriété, et il est subrogé dans tous les droits et dans toutes les obligations qui en résultent.

3) Lors de toute mutation en propriété ou en jouissance ayant pour objet le bien vendu, tous actes translatifs ou déclaratifs de propriété ou de jouissance, y compris les baux, devront contenir la mention expresse que le nouvel intéressé a une parfaite connaissance de l'acte de base/pré-rappelés et qu'il est subrogé dans tous les droits et dans toutes les obligations qui en résultent.

PRIX.

En outre, la présente vente est consentie et acceptée moyennant le prix de CINQ CENT CINQUANTE MILLE NEUF CENT SEPT FRANCS.

Ce prix s'applique à concurrence de :

- a) quarante-trois mille huit cent quatorze francs; aux quotités indivises du terrain afférentes au bien vendu;
- b) trois cent et quatre mille francs; aux constructions déjà édifiées;

c) deux cent trois mille quatre-vingt-treize francs; au gros oeuvre restant à édifier.

Sur lequel prix, la société venderesse, représentée comme dit est, reconnaît avoir reçu antérieurement aux présentes la somme de cinquante mille francs et ce jour deux cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quatorze francs; *en un chèque n° 28.160\$ sur la V*

DONT QUITTANCE faisant double emploi avec toute autre délivrée pour le même objet.

Quant au solde du prix de vente, soit la somme de deux cent trois mille quatre-vingt-treize francs;

l'acquéreur s'oblige et oblige ses héritiers et successeurs à tous titres, solidairement et indivisiblement entre eux, à le payer à la société venderesse, à la mise sous toit de l'immeuble, sans intérêt jusqu'à cette époque.

A défaut de paiement à l'échéance ci-dessus fixée, la somme due deviendra exigible de plein droit et sans mise en demeure, et sera productive d'intérêt au taux d'un pour cent par mois, tout mois commencé étant compté en entier, net d'impôts, depuis l'exigibilité jusqu'au paiement.

En outre, après un exploit d'huissier resté infructueux durant huit jours francs, tout le solde restant dû sur les prix de vente et d'entreprise deviendra exigible de plein droit et sera productif d'intérêt au taux d'un pour cent par mois depuis l'exigibilité jusqu'au paiement, indépendamment des frais de poursuite généralement quelconques et après un commandement resté infructueux durant trente jours, la société venderesse pourra poursuivre, soit la résolution de la vente avec dommages et intérêts, soit l'exécution de la présente convention par toutes voies de droit et notamment par la vente sur voie parée de l'appartement prédécrit.

L'acquéreur s'interdit d'aliéner ledit appartement avant le paiement intégral des prix de vente et d'entreprise; il ne pourra l'hypothéquer avant ces paiements sans l'accord écrit de la société venderesse, laquelle ne donnera cet accord que contre délégation sur les sommes empruntées, qui devront être suffisantes pour payer l'intégralité du solde restant dû.

Les parties reconnaissent avoir reçu lecture et explication par les notaires soussignés de l'article deux cent trois du code des droits d'enregistrement.

RESERVE.

25 — ~~_____~~
 26 — ~~Ainsi qu'il est dit à l'acte de base reçu par le notaire Verbist soussigné le huit avril mil neuf cent soixante-cinq, dont question dans l'établissement de la propriété qui précède, la société "Entreprises Amelinckx" s'est réservé le droit de modifier le nombre de l'ensemble des quotités attribuées, sans l'intervention des copropriétaires, étant donné que la répartition faite audit acte de base est à considérer comme provisoire par le fait que la société venderesse pourrait ab-~~

Y suivi d'un acte de base modificatif dressé par les notaires soussignés en date de ce jour. Renvoi approuvé.

BY
AV
FR
hu

BY
AV
FR
hu

let de la modification
 Renvoi approuvé

TRISIEME ROLE

~~tenir éventuellement des autorités compétentes, l'autorisation
d'ériger un étage en plus. Cette modification du nombre de l'en-
semble des quotités attribuées ne donnera pas lieu, soit à une
augmentation, soit à une diminution du prix de vente pour l'
acquéreur.~~

Par conséquent, et pour autant que de besoin, l'acqué-
reur déclare donner pouvoir à :

- 1) Monsieur Louis TASSOUL, architecte, demeurant à Ixel
les, 28, place Eugène Flagey,
- 2) la société venderesse "Entreprises Amelinek";

Avec pouvoir d'agir ensemble ou séparément;
A l'effet de le représenter à tous actes ayant pour ob-
jet la modification de l'acte de base précité et, en con-
séquence, modifier la répartition des quotités dans le ter-
rain et dans les parties communes.

Aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes et piè-
ces, élire domicile, substituer et généralement faire tout ce
qui sera utile et nécessaire.

DISPENSE D'INSCRIPTION D'OFFICE.

Monsieur le Conservateur des hypothèques est formelle-
ment dispensé de prendre une inscription d'office du chef du
présent acte, la société venderesse se réservant la faculté
de prendre inscription conventionnelle aux frais de l'acqué-
reur, conformément à l'article trente-six, de la loi hypothé-
caire à défaut de paiement à l'une des échéances fixées en-
tre parties. DECLARATION PRO FISCO: Les parties déclarent entiè-
rement la valeur de l'appar-VERAIS.

Tous les frais, droits et honoraires résultant du pré-
sent acte de vente, ainsi que la taxe de transmission jusqu'
~~à concurrence de six pour cent~~, sur les factures relatives
aux constructions restant à édifier, sont à charge de la so-
ciété venderesse.

ELECTION DE DOMICILE.

Pour l'exécution des présentes, élection de domicile
est faite pour l'acquéreur en sa demeure préindiquée et pour
la société venderesse en son siège social et pour les inscrip-
tions éventuelles en ses bureaux de Bruxelles, à Schaerbeek
20/A, boulevard Général Wabis.

CERTIFICAT D'ETAT CIVIL.

vu des pièces officielles d'état-civil requises par
la loi, les notaires soussignés certifient l'exactitude du nom,
des prénoms, du lieu, de la date de naissance de l'acquéreur,
tels qu'ils sont mentionnés ci-dessus.

MANDAT.

L'acquéreur déclare, par les présentes, constituer pour
son mandataire spécial, Monsieur Louis TASSOUL, prénommé, à
l'effet de conclure en son nom, un bail emphytéotique de qua-

tement en son
état actuel à
la somme de
quatre cent
vingt-deux mil
le huit cent
quatorze francs
et la base des
honoraires no-
taires à quatre
cinquante qua-
tre mille cinq cent dix
francs plus affan-

QUATRIÈME RÔLE
ET DERNIER

tre-vingt-dix-neuf ans avec la Commune de Molenbeek-Saint-Jean
ou tout autre organisme concernant un local destiné à abriter
dans l'immeuble une cabine de transformation du courant électri-
que, et à l'effet de fixer toutes conditions y relatives.

Aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes et piè-
ces, élire domicile, substituer et généralement faire le néces-
saire.

DONT ACTE.

Fait et passé à Anderlecht, en l'étude.
Lecture faite, les comparants présents ou représentés com-
me dit est, ont signé avec nous, notaire, la minute restant au
notaire Verbist,

Bericy Judit

Vincent Endrey

[Signature]

[Signature]

[Signature]

Enregistré quatre rôles huit renvois
à Anderlecht A.C. et Succ. II, le 9 SEP. 1966
volume 142 folio 70 case 8
Reçu quarante mille six cent cinquante-six francs
40.656f.

Le Receveur
F. Roelant

[Signature]

exp. (collé affiloché)

VENTE

N° 9011.-

L'an mil neuf cent soixante-six.

Le cinq septembre.

Devant Maître Iudovic VERBIST, notaire résidant à Anderlecht, 76, Boulevard Poincaré, et Maître Pierre VAN ASSCHE, notaire à Molenbeek-Saint-Jean, 25, rue du Comte de Flandre.

A COMPARU :

La société anonyme "ENTREPRISES AMELINCKX", dont le siège social est établi à Antwerpen, 306-308, Dambruggestraat, constituée sous forme de société de personnes à responsabilité limitée et sous la raison sociale "ENTREPRISES GENERALES FRANCOIS AMELINCKX" suivant acte passé devant le notaire Van Migem à Antwerpen, le dix mai mil neuf cent trente-huit, publié aux annexes au Moniteur belge du vingt-neuf mai suivant, sous le numéro 8848, et dont l'ancienne raison sociale a été changée en "ENTREPRISES AMELINCKX" suivant acte passé devant le notaire Albert Van Winckel à Antwerpen, le vingt-quatre mars mil neuf cent cinquante-huit, publié aux annexes au Moniteur Belge du douze avril suivant, sous le numéro 7117, transformée en société anonyme suivant acte passé devant le notaire Paul Smet à Antwerpen, substituant son confrère Maître Van Winckel pré-nommé, légalement empêché, le vingt-neuf décembre mil neuf cent soixante-cinq, publié aux annexes au Moniteur Belge du quatorze janvier mil neuf cent soixante-six, sous le numéro 1163.

Ici représentée par : Monsieur Louis-Eugène-Joseph TASSOUL, Monsieur Arthur Léopold Frédéric VAN LINT, agent de l'Etat pensionné, demeurant à Strombeek Bever, 29, Brussellaan;

Agissant en qualité de fondé de pouvoir de ladite société en vertu des pouvoirs lui conférés par le conseil d'administration par acte passé devant le Notaire Smet pré-nommé, le vingt-neuf décembre mil neuf cent soixante-cinq, publié aux annexes au Moniteur belge du quatorze janvier mil neuf cent soixante-six, sous le numéro 1165, duquel acte une expédition a été annexée à un acte de vente reçu par les notaires Verbist et Van Assche pré-nommés le dix-neuf janvier mil neuf cent soixante-six, transcrit au cinquième bureau des hypothèques à Bruxelles, le dix février suivant, volume 3368 numéro 24.

Laquelle comparante, représentée comme dit est, déclare par les présentes vendre sous les garanties ordinaires de fait et de droit, pour franc, quitte et libre de toutes dettes et charges privilégiées et hypothécaires généralement quelconques avec toutes les servitudes actives et passives et tous les droits et obligations résultant de l'acte de base ci-après mentionnés, sans garantie concernant la contenance du terrain ci-après indiquée, toute différence entre cette contenance et cel-



de la modifica-
à celui-ci
soi approuvé,
L. a
hw

itecte, demeu-
à Ixelles, 28,
Eugène Fla-
soi approuvé,
L. a
hw

PREMIER ROLE

le réelle, fût-elle même supérieure à un/vingtième, devant faire profit ou perte pour l'acquéreur.

A ET AU PROFIT DE :

Madame Fernande-Gabrielle DELSAUX, soigneuse médicale, née à Saint-Josse-ten-Noode, le vingt-sept avril mil neuf cent huit, épouse de Monsieur Paulin-Irenée ALLEYN, tailleur d'habit, né à Blankenberg, le treize décembre mil neuf cent cinq, demeurant à Woluwe-Saint-Lambert, 130, avenue Paul Hymans, mariée sous le régime de la séparation de biens, suivant contrat de mariage, reçu par le notaire René Van Beneden à Schaerbeek, le cinq mars mil neuf cent cinquante-trois.

Dénommée ci-après: "l'acquéreur"

Ici présente et déclarant accepter, le bien immeuble ci-après décrit:

1
2
3
4
5
6
7

COMMUNE DE MOLENBEEK-SAINT-JEAN.

Dans un immeuble à appartements multiples en construction, principalement au-dessus du " Supermarché avec parking" et au sous-sol, sur un terrain situé à l'angle du boulevard Louis Mettwie et de la chaussée de Gand et tenant au fond à la rue des Béguines, contenant d'après titre cinquante-cinq ares quatre-vingt-deux centiares, soixante-quatre décimètres carrés, cadastré section D, numéro 295/i/2 (antérieurement numéro 295/H/2 et partie des numéros 294/H, 54/E et 293/0) pour une contenance de cinquante-cinq ares quatre-vingt-deux centiares, tenant au nord à la chaussée de Gand, à l'est à Alfons Van Assche, la Commune de Molenbeek-Saint-Jean, Emilius Ginis, Auguste Willems, Petrus Eyllenbosch et Benoit De Leeuw, au sud à la rue des Béguines et à l'ouest au boulevard Louis Mettwie.

Le studio du type M, dénommé M.13, sis au treizième étage du Bâtiment Central-Bloc boulevard Louis Mettwie, et la cave numérotée c. 49 sise aux sous-sols, se composant de:

a- en propriété privative et exclusive:

Le studio proprement dit ~~ayant une terrasse~~ et la cave n°49.

b- en copropriété et indivision forcée:

1) Les treize/cinq mille deux cent dixièmes des parties communes

2) Les treize/cinq mille deux cent soixante-dix-septièmes du terrain.

8

9

10



Notaire, soussigné
en date de ce jour.
Renvoi approuvé,

DEUXIÈME ROUE

11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33

La présente vente porte sur les biens précités, sans le parachèvement privatif que l'acquéreur déclare expressément se réserver.

ETABLISSEMENT DE LA PROPRIETE.

La société venderesse est propriétaire des biens précités, savoir : 1) une partie des constructions et la fraction indivise de sept cent cinquante/millièmes du terrain et du droit réel de construire, par apport fait par la société de personnes à responsabilité limitée " Entreprises Amelinckx" à Antwerpen, lors de la transformation en société anonyme, en vertu de l'acte susvisé reçu par le notaire Paul Smet à Antwerpen, le vingt-neuf décembre mil neuf cent soixante-cinq, acte non transcrit au bureau des hypothèques; et 2) une partie des constructions pour les avoir érigées elle-même.

La société de personnes à responsabilité limitée "Entreprises Amelinckx" prénommée était propriétaire des biens, dont elle a fait apport lors de ladite transformation en société anonyme, pour les avoir créés juridiquement aux termes d'un acte de base reçu par le notaire Verbist soussigné, le huit avril mil neuf cent soixante-cinq, transcrit au cinquième bureau des hypothèques à Bruxelles, le vingt-six du même mois volume 3.221, numéro 3, suivi d'un acte de base modificatif dressé par les

Elle était, en outre, propriétaire des constructions pour les avoir érigées elle-même et de la fraction indivise de sept cent cinquante/millièmes du terrain et du droit réel de construire, pour les avoir acquis de la " Caisse Nationale des

Pensions pour Employés " établissement public institué auprès du Ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale établie à Ixelles, 35, rue Capitaine Crespel, suivant acte de cession reçu par le notaire Verbist soussigné à l'intervention du notaire Frédéric Aeby à Antwerpen, en date du vingt-trois février mil neuf cent soixante-cinq, transcrit au cinquième bureau des hypothèques à Bruxelles, le onze mars suivant, volume 3.213, numéro 7.

L'acquéreur devra se contenter de l'établissement de propriété qui précède et ne pourra exiger de la société vendeuse d'autre titre qu'une expédition des présentes.

CONDITIONS.

La présente vente est consentie et acceptée aux conditions suivantes :

1) L'acquéreur est propriétaire du bien prédécrit à partir de ce jour. Il en aura la jouissance immédiatement pour la mettre à la disposition de la société "Entreprises Amelinckx" pour lui permettre de continuer la construction de l'immeuble.

L'acquéreur en aura la jouissance aux fins d'utilisation dès l'achèvement des travaux des parties privatives, après réception de ces travaux et paiement intégral des prix de vente et d'entreprise et à charge de payer et supporter les charges communes et les charges publiques y afférentes dès qu'elles deviendront exigibles.

2) L'acquéreur déclare avoir une parfaite connaissance de l'acte de base de l'immeuble reçu par le notaire Verbist soussigné, le huit avril mil neuf cent soixante-cinq dont question dans l'établissement de la propriété, et il est subrogé dans tous les droits et dans toutes les obligations qui en résultent.

3) Lors de toute mutation en propriété ou en jouissance ayant pour objet le bien vendu, tous actes translatifs ou déclaratifs de propriété ou de jouissance, y compris les baux, devront contenir la mention expresse que le nouvel intéressé a une parfaite connaissance de l'acte de base ^{prérappelé} et qu'il est subrogé dans tous les droits et dans toutes les obligations qui en résultent.

RIX.

En outre, la présente vente est consentie et acceptée moyennant le prix de DEUX CENT QUATORZE MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-NEUF FRANCS.

Ce prix s'applique à concurrence de :

- vingt-neuf mille neuf cent soixante-dix-huit francs; aux quotités indivises du terrain afférentes au bien vendu;
- cent cinquante-six mille francs; aux constructions déjà édifiées;

suivi d'un acte de base modificatif dressé par les notaires soussignés, en date de ce jour. Renvoi approuvé.

et de la modification Renvoi approuvé.

TROISIÈME ROLE

c) vingt-huit mille cinq cent onze francs; au gros oeuvre restant à édifier.

Sur lequel prix, la société vendeuse, représentée comme dit est, reconnaît avoir reçu antérieurement aux présentes la somme de cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent soixante-dix-huit francs.

DONT QUITTANCE faisant double emploi avec toute autre délivrée pour le même objet.

Quant au solde du prix de vente, soit la somme de vingt-huit mille cinq cent onze francs;

l'acquéreur s'oblige et oblige ses héritiers et successeurs à tous titres, solidairement et indivisiblement entre eux, à le payer à la société vendeuse, à la mise sous toit de l'immeuble, sans intérêt jusqu'à cette époque.

A défaut de paiement à l'échéance ci-dessus fixée, la somme due deviendra exigible de plein droit et sans mise en demeure, et sera productive d'intérêt au taux d'un pour cent par mois, tout mois commencé étant compté en entier, net d'impôts, depuis l'exigibilité jusqu'au paiement.

En outre, après un exploit d'huissier resté infructueux durant huit jours francs, tout le solde restant dû sur les prix de vente et d'entreprise deviendra exigible de plein droit et sera productif d'intérêt au taux d'un pour cent par mois depuis l'exigibilité jusqu'au paiement, indépendamment des frais de poursuite généralement quelconques et après un commandement resté infructueux durant trente jours, la société vendeuse pourra poursuivre, soit la résolution de la vente avec dommages et intérêts, soit l'exécution de la présente convention par toutes voies de droit et notamment par la vente sur voie parée de l'appartement prédécrit.

L'acquéreur s'interdit d'aliéner ledit appartement avant le paiement intégral des prix de vente et d'entreprise; il ne pourra l'hypothéquer avant ces paiements sans l'accord écrit de la société vendeuse, laquelle ne donnera cet accord que contre délégation sur les sommes empruntées, qui devront être suffisantes pour payer l'intégralité du solde restant dû.

Les parties reconnaissent avoir reçu lecture et explication par les notaires soussignés de l'article deux cent trois du code des droits d'enregistrement.

RESERVE.

~~Ainsi qu'il est dit à l'acte de base reçu par le notaire Verbist soussigné le huit avril mil neuf cent soixante-cinq, dont question dans l'établissement de la propriété qui précède, la société "Entreprises Amelinckx" s'est réservée le droit de modifier le nombre de l'ensemble des quotités attribuées, sans l'intervention des propriétaires, étant donné que la répartition faite audit acte de base est à considérer comme provisoire par le fait que la société vendeuse pourrait en~~

DECLARATION PRO FISCO: La base des honoraires notariaux est de l'ordre de cent soixante-onze mille cinq cent soixante-dix francs.

~~tenir éventuellement des autorités compétentes, l'autorisation 43
d'ériger un étage en plus. Cette modification du nombre de l'en 44
semble des quotités attribuées ne donnera pas lieu, soit à une 45
augmentation, soit à une diminution du prix de vente pour l' 46
acquéreur. 47
Par conséquent, et pour autant que de besoin, l'acqué 48
reur déclare donner pouvoir à : 49
1) Monsieur Louis TASSOUL, architecte, demeurant à Ixel 50
les, 28, place Eugène Flagey, 51
2) la société venderesse "Entreprises Amolinckx"; 52
Avec pouvoir d'agir ensemble ou séparément; 53
A l'effet de le représenter à tous actes ayant pour ob 54
jet la modification de l'acte de base prérappelé et, en con 55
séquence, modifier la répartition des quotités dans le ter 56
rain et dans les parties communes; 57
Aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes et piè 58
ces, élire domicile, substituer et généralement faire tout ce 59
qui sera utile et nécessaire. 60~~

DISPENSE D'INSCRIPTION D'OFFICE.

Monsieur le Conservateur des hypothèques est formelle-
ment dispensé de prendre une inscription d'office du chef du
présent acte, la société venderesse se réservant la faculté
de prendre inscription conventionnelle aux frais de l'acqué-
reur, conformément à l'article trente-six, de la loi hypothé-
caire à défaut de paiement à l'une des échéances fixées en-
tre parties.

FRAIS.

Tous les frais, droits et honoraires résultant du pré-
sent acte de vente, ainsi que la taxe de transmission ~~judici-~~
~~aire de concurrence de six pour cent~~, sur les factures relatives
aux constructions restant à édifier, sont à charge de la so-
ciété venderesse.

ELECTION DE DOMICILE.

Pour l'exécution des présentes, élection de domicile
est faite pour l'acquéreur en sa demeure préindiquée et pour
la société venderesse en son siège social et pour les inscrip-
tions éventuelles en ses bureaux de Bruxelles, à Schaerbeek
20/A, boulevard Général Wahis.

CERTIFICAT D'ETAT CIVIL.

vu des pièces officielles d'état-civil requises par
la loi, les notaires soussignés certifient l'exactitude du nom,
des prénoms, du lieu, de la date de naissance de l'acquéreur,
tels qu'ils sont mentionnés ci-dessus.

MANDAT.

L'acquéreur déclare, par les présentes, constituer pour
son mandataire spécial, Monsieur Louis TASSOUL, prénommé, à
l'effet de conclure en son nom, un bail emphytéotique de qua-

Approuvé la ratu-
de soixante-
lignes et
mots nuls aux
présentes,

tre-vingt-dix-neuf ans avec la Commune de Molenbeek-Saint-Jean
ou tout autre organisme concernant un local destiné à abriter
dans l'immeuble une cabine de transformation du courant électri-
que, et à l'effet de fixer toutes conditions y relatives.
Aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes et pié-
ces, élire domicile, substituer et généralement faire le néces-
saire.

DONT ACTE.

Fait et passé à Anderlecht, en l'étude.
Lecture faite, les comparants présents ou représentés com-
me dit est, ont signé avec nous, notaire, la minute restant au
notaire Verbist,

L. A.
hu

Jamin
P. van Aude
Wemy
7 Alley

QUATRIÈME RÔLE
ET DERNIER

Enregistré *quatre* rôles *six* renvois
à Anderlecht A.C. et Succ. II, le 9 SEP. 1966
volume 142 folio 70 case 18
Reçu *dix-sept mille sept-cent vingt et un francs*
17.721 f.
Le Receveur
F. Roelant

F. Roelant